

# RAPPORT FINANCIER ANNUEL

## AU 31 DÉCEMBRE 2025

T +33 (0)4 92 19 48 00 · [contact@soditech.com](mailto:contact@soditech.com)

**Siège social et établissement principal** : 1 bis allée des Gabians · 06150 Cannes La Bocca · France

**Établissement secondaire** : 16, avenue de l'Europe · 31520 Ramonville Saint Agne · France

S.A. au capital de 1.736.196€ · RCS Cannes 403 798 168 · APE 7112B · TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

## TABLE DES MATIERES

<b>RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b> .....	<b>1</b>
<b>RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES</b> .....	<b>4</b>
1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	5
2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....	5
3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES AYANT PROCÉDÉ À LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS .....	5
<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS</b> .....	<b>6</b>
1 ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE .....	8
1.1 <i>Activités de la société</i> .....	8
1.2 <i>Evolution des affaires et de la situation financière de la société</i> .....	9
1.3 <i>Faits marquants de l'exercice</i> .....	9
2 SYSTEME D'INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ .....	10
2.1 <i>Comité de Direction</i> .....	10
2.2 <i>Comité d'audit</i> .....	10
2.3 <i>Le logiciel de gestion des affaires</i> .....	10
2.4 <i>Relations opérationnel / finances / comptabilité</i> .....	11
3 SITUATION FINANCIÈRE .....	13
3.1 <i>Bilan</i> .....	13
3.2 <i>Résultat</i> .....	14
3.3 <i>Dépenses non déductibles fiscalement</i> .....	14
3.4 <i>Honoraires des commissaires aux comptes</i> .....	15
3.5 <i>Proposition d'affectation des résultats de la société</i> .....	15
3.6 <i>Résultat des cinq derniers exercices (en €)</i> .....	15
4 FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	16
4.1 <i>Activités et évolution des filiales</i> .....	16
4.2 <i>Filiales cédées</i> .....	16
4.3 <i>Filiales dissoutes ou en cours de dissolution</i> .....	16
4.4 <i>Prises de participation</i> .....	16
4.5 <i>Participations réciproques</i> .....	16
4.6 <i>Succursales</i> .....	16
4.7 <i>Prêts interentreprises</i> .....	16
5 CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ .....	17
5.1 <i>Effectif</i> .....	17
5.2 <i>Travail précaire</i> .....	17
5.3 <i>Absentéisme - Maladie professionnelle – Accident de travail</i> .....	17
5.4 <i>Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes</i> .....	17
5.5 <i>Intéressement - Participation et Prime de partage de valeur</i> .....	17
5.6 <i>Comité Social et Economique</i> .....	17
5.7 <i>Formation</i> .....	17
6 RISQUES ET INCERTITUDES .....	18
6.1 <i>Risques liés au secteur d'activité de la Société</i> .....	18
6.2 <i>Risques liés aux activités de la société</i> .....	18
6.3 <i>Risques liés à la société</i> .....	19
6.4 <i>Risques de marché</i> .....	19
7 DELAIS DE PAIEMENT .....	20
8 JURIDIQUE .....	20
8.1 <i>Conventions et engagements - Article L 225-38 du Code de Commerce</i> .....	20
8.2 <i>Informations relatives au Capital Social</i> .....	21
8.3 <i>Conseil d'administration</i> .....	22
a. <i>Situation des mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes</i> .....	23
b. <i>Assurances</i> :.....	23
9 ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT .....	24
10 ÉVÉNEMENTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT .....	24
11 PERSPECTIVES D'AVENIR.....	24
<b>RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b> .....	<b>25</b>
1 MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTES DES MANDATS.....	27
1.1 <i>Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2025</i> .....	27

1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.....	27
2 MODALITE D'EXERCICES DE LA GOUVERNANCE ET EVENTUELLES LIMITATIONS .....	29
3 CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10% ET UNE SOCIETE CONTROLEE (ARTICLE L225-37-4-2°).....	29
4 INTERETS DES DIRIGEANTS .....	29
5 PRETS ET GARANTIE ACCORDEES OU CONSTITUEES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....	29
6 DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	29
<b>ETATS FINANCIERS SOCIAUX.....</b>	<b>31</b>
1 COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025.....	32
2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX .....	35
2.1 Faits caractéristiques de l'exercice.....	35
2.2 Événements significatifs postérieurs à la clôture .....	35
2.3 Règles et méthodes comptables.....	35
2.4 Complément d'informations relatif au Bilan .....	36
3 NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 DECEMBRE 2025 .....	39
Note 1 - Fonds Commercial.....	39
Note 2 - Autres Participations .....	39
Note 3 - Matières Premières et Approvisionnements .....	39
Note 4 - Clients et Comptes rattachés.....	39
Note 6 - Capitaux Propres .....	40
Note 7 - Emprunts et Concours Bancaires.....	40
Note 8 - Dettes Fournisseurs .....	40
Note 9 - Dettes Fiscales et Sociales .....	40
Note 10 - Chiffre d'Affaires .....	41
Note 12 - Autres achats et charges externes .....	41
Note 13 - Impôts, taxes et versements assimilés .....	41
Note 14 - Salaires et traitements .....	41
Note 15 - Résultat financier .....	42
Note 16 - Impôts sur les bénéfices .....	42
4 ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	43
Note 17 - Créance cédées (factor).....	43
Note 18 - IDR (Indemnité de retraite).....	43
Note 19 - Garantie Internationale.....	43
Note 20 - Crédit-bail.....	43
Note 21 - Engagements locatifs en € .....	43
5 COMPTES 2024 TELS QUE PRESENTES EN 2024 .....	44
<b>RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....</b>	<b>47</b>

# RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

AU 31 DECEMBRE 2025

T +33 (0)4 92 19 48 00 · [contact@soditech.com](mailto:contact@soditech.com)

Siège social et établissement principal : 1 bis allée des Gabians · 06150 Cannes La Bocca · France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe · 31520 Ramonville Saint Agne · France

S.A. au capital de 1.736.196€ · RCS Cannes 403 798 168 · APE 7112B · TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

**1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Madame Madenn CAILLE, Président directeur général de la société assume la responsabilité du présent rapport financier.

**2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

*« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et que le rapport de gestion figurant en page sept présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée. »*

**3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES AYANT PROCÉDÉ À LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS**

Commissaire aux comptes titulaire :

**Cabinet 01CQFD Audit, représenté par Madame Brigitte GUILLEBERT**, 33, rue Anna Jacquin – 92100 Boulogne-Billancourt. Nommée en qualité de commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 pour un mandat de six années.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS

AU 31 DECEMBRE 2025

T +33 (0)4 92 19 48 00 · [contact@soditech.com](mailto:contact@soditech.com)

Siège social et établissement principal : 1 bis allée des Gabians · 06150 Cannes La Bocca · France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe · 31520 Ramonville Saint Agne · France

S.A. au capital de 1.736.196€ · RCS Cannes 403 798 168 · APE 7112B · TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les comptes annuels sont établis pour une période de douze mois du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

L'intégralité des comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe et commentaires) est présentée à la suite du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont soumises recevront votre approbation afin de poursuivre nos objectifs stratégiques dans les meilleures conditions.

Madenn CAILLE  
Présidente du conseil d'administration

## 1 ACTIVITES DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

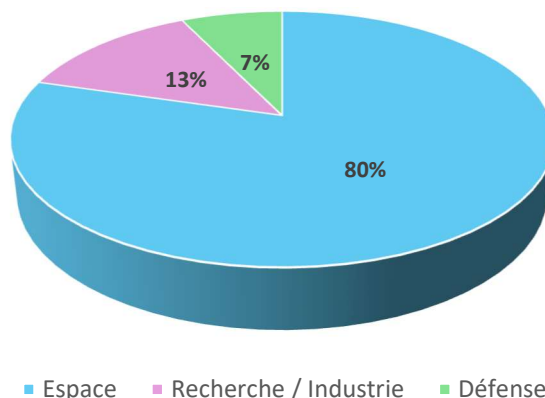
La société est une PME spécialisée dans l'intégration de sous-ensembles mécaniques, thermiques et électroniques dans les domaines du Spatial, de la Recherche et de la Défense. Depuis 1990, Soditech propose aux plus grands industriels une offre globale permettant de prendre en charge les projets à partir des spécifications jusqu'à l'intégration.

### 1.1 Activités de la société

- **SPATIAL**
  - **Equipement de structures** : Intégration de nombreux éléments sur les structures de satellites ou sur les équipements embarqués. Conception de sous-ensembles structuraux et intégration d'équipements optiques et thermiques tels que les OSR, SSM, réchauffeurs, caloducs.
  - **MLI** : Conception et réalisation de MLI (Multi Layers Insulation) : définition du nombre de couches, géométrie et plans, fabrication dans un environnement ISO-8 ou ISO-5, contrôle, traçabilité des matériaux et contrôle de la propreté particulaire et moléculaire.
  - **Harnais Vol** : Conception, fabrication et tests des harnais spatiaux sur instruments ou plateformes. Réalisation de la définition et du routage du harnais en CAO, des plans et maquettes, du câblage des modèles de qualification et de vol en salles blanches, et intégration sur satellite.
- **RECHERCHE / INDUSTRIE**
  - **Ingénierie nucléaire** : Réalisation de prestations d'études mécaniques & thermiques dans des environnements confinés pour la recherche nucléaire et cryogénique. Soditech effectue des prestations de calcul (statiques, dynamiques, thermiques et thermoélastiques) et de conception d'outillages d'assemblage.
  - **Super Isolation** : Conception et réalisation de matelas de super isolation multicouches pour les domaines de l'ultravide. A partir du cahier des charges client, Soditech étudie la géométrie et produit des plans de fabrication. Les matelas sont fabriqués en environnement propre et intégrés par nos équipes sur les enceintes à isoler.
- **DEFENSE**
  - **Coffrets embarqués** : Soditech développe, qualifie, fabrique et teste des coffrets embarqués. A partir des spécifications client, Soditech analyse les exigences mécaniques, thermiques et électroniques des éléments embarqués, prépare et suit le programme de qualification et fabrique en petite série des modèles embarqués sur des bâtiments de surface ou sous-marins.
  - **Câblage baies et moyens d'essais** : Soditech conçoit, assemble et teste des racks et des baies de moyens d'essais.

Produit par secteur en k€

Secteur	2025	2024	Variation 2024/2025	Pourcentage CA total
Défense	817	393	108%	7%
Recherche / Industrie	1.504	1.166	29%	13%
Espace	9.034	4.104	120%	80%
<b>Total</b>	<b>11.355</b>	<b>5.663</b>	<b>101%</b>	



Environnement concurrentiel :

**Activités industrielles**

La proximité de SODITECH avec ses clients lui confère un avantage concurrentiel. D'autre part, ses ingénieurs et techniciens bénéficient d'un savoir-faire reconnu.

**Activités de conseil**

Positionnée sur des compétences fortes issues du domaine industriel, Soditech se présente sur des marchés de niche afin de fournir aux clients des prestations d'un niveau supérieur, et obtient en contrepartie de son expertise et de la qualité de ses interventions des tarifs plus élevés.

**1.2 Evolution des affaires et de la situation financière de la société**

Les affaires sont suivies quotidiennement par les chefs de projet, un état d'avancement issu, du logiciel de gestion des affaires (Cf. 2.3), est analysé mensuellement ou trimestriellement selon la nature des projets. L'ensemble des activités de la société fait par ailleurs l'objet d'indicateurs de performance et de suivi, dont les plus significatifs sont présentés ci-après.

	2025	2024
Nombre de commandes reçues au cours de l'exercice <sup>1</sup>	884	849
Montant total des commandes reçues au cours de l'exercice <sup>1</sup>	21.678k€	9.036k€
Montant moyen	25k€	11k€
Montant du carnet de commandes au 31 décembre <sup>2</sup>	20.592k€	9.370k€
CA	11.355k€	5.663k€
EBE <sup>3</sup>	1.473k€	(115)k€
Indicateur Taux de service (OTD) <sup>4</sup>	96%	85%
Indicateur taux de conformité (OQD) <sup>5</sup>	99,70%	99,40%

<sup>1</sup> Les commandes reçues pour l'activité laboratoire (présentée en industrie) s'élèvent à 559 commandes pour un total de 614k€, soit un montant moyen de 1 k€ par commande.

<sup>1</sup> Les commandes reçues pour l'ensemble des autres activités représentent 325 commandes pour un montant de 21.064k€ soit un montant moyen de 65k€ par commande.

<sup>2</sup> Le montant total du carnet de commandes correspond au montant des commandes non facturées à la clôture de l'exercice.

<sup>3</sup> L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) correspond au résultat d'exploitation de 1.134k€, hors, reprises sur amortissements, dépréciation et provisions (5k€) et autres produits (27 k€), augmenté des dotations aux amortissements (291k€), des dotations aux dépréciations (5k€), des provisions (2 k€) et des autres charges (73 k€).

<sup>4</sup> L'indicateur de taux de service correspond à la proportion de livraisons effectuées à la date prévue. Il se calcule en divisant le nombre de livraisons réalisées à la bonne date par le nombre total de livraisons. Dans ce cas, il s'agit de 841 livraisons à la bonne date sur un total de 876 livraisons.

<sup>6</sup> L'Indicateur de taux de conformité représente la proportion de produits livrés conformes. Il est calculé en divisant le nombre de produits livrés conformes par le nombre total de produits livrés. En l'occurrence, cela correspond à 10.067 produits livrés conformes sur un total de 10.098 produits livrés.

**1.3 Faits marquants de l'exercice**

L'année 2025 a été marquée par les premiers résultats de la transition industrielle engagée à la fin de l'année 2023, visant à faire évoluer progressivement l'activité de la société, jusqu'alors centrée sur la fabrication de prototypes, vers une production en série.

La transformation industrielle n'est pas encore achevée. Elle se poursuivra dans les années à venir à travers plusieurs initiatives complémentaires, notamment :

- L'industrialisation progressive de tâches clés, visant à automatiser ou standardiser certains processus pour améliorer la cadence et la régularité de la production.
- L'optimisation des flux de fabrication et de logistique interne, afin de réduire les délais et d'augmenter l'efficacité opérationnelle globale.
- Le renforcement des capacités de production, permettant de répondre aux volumes croissants tout en garantissant la qualité et la fiabilité des produits.
- La formation et l'accompagnement des équipes, pour s'assurer que les compétences techniques et organisationnelles évoluent en parallèle de la transformation des outils et processus.

La participation détenue au Brésil a été cédée pour un montant de 600 k€, s'inscrivant dans une démarche de recentrage des activités.

Par ailleurs, la cotation des titres de la société a été transférée du compartiment C d'Euronext vers Euronext Growth, permettant d'adapter le cadre de cotation au profil et aux perspectives de développement de l'entreprise.

## **2 SYSTEME D'INFORMATION DE LA SOCIETE**

### **2.1 Comité de Direction**

Le comité de Direction est composé de la manière suivante :

- Direction Générale ;
- Direction Technique et Opérationnelle ;
- Direction Commerciale ;
- Direction Financière.

Des réunions mensuelles ont pour objet d'examiner la situation du Groupe, notamment :

- Situation de l'exploitation du trimestre précédent ;
- Stratégie commerciale, examen des Grands comptes, nouveaux projets ; évaluation des risques éventuels sur les affaires ;
- Examen de tout facteur susceptible d'impacter le niveau d'activité, les marges et les délais de paiement ;
- Mesures de restructuration éventuelles à prendre au niveau du personnel, des embauches ;
- Vérification du fonctionnement du logiciel de gestion et de l'évolution des affaires ;
- Analyse des indicateurs du trimestre passé - comparaison avec les objectifs : chiffre d'affaires, coûts des services rendus, marge brute, évolution des prix de vente des prestations, analyse du taux d'activité et de son évolution ;
- Présentation par les principaux responsables d'activité de leurs résultats du trimestre et de leurs estimations des activités futures.

Réunion stratégique semestrielle :

- Recadrage stratégique ;
- Validation des comptes semestriels.

### **2.2 Comité d'audit**

Le comité d'audit, composé de Farid BOUGHETTAYA et d'Eléonore JEHL, est présidé par Eléonore JEHL en raison de ses qualifications, de son expérience professionnelle et au regard de sa qualité d'administrateur indépendant. Il s'est réuni à deux reprises en 2025.

Le contrôle interne de l'entreprise vise à garantir la fiabilité des états financiers et la maîtrise des risques opérationnels, financiers et réglementaires. Dans ce cadre, le comité d'audit joue un rôle central en supervisant la qualité et l'intégrité des informations financières communiquées au conseil d'administration et aux actionnaires.

Il examine les rapports de la commissaire aux comptes, s'assure de la mise en œuvre de ses recommandations, évalue les procédures internes de contrôle et de gestion des risques, et formule des recommandations correctives ou stratégiques lorsque nécessaire. Le comité maintient également un dialogue régulier avec la direction financière, afin de suivre la performance, la santé financière de l'entreprise et les risques identifiés.

Le rôle du comité d'audit a cessé à la date de transfert sur Euronext growth.

### **2.3 Le logiciel de gestion des affaires**

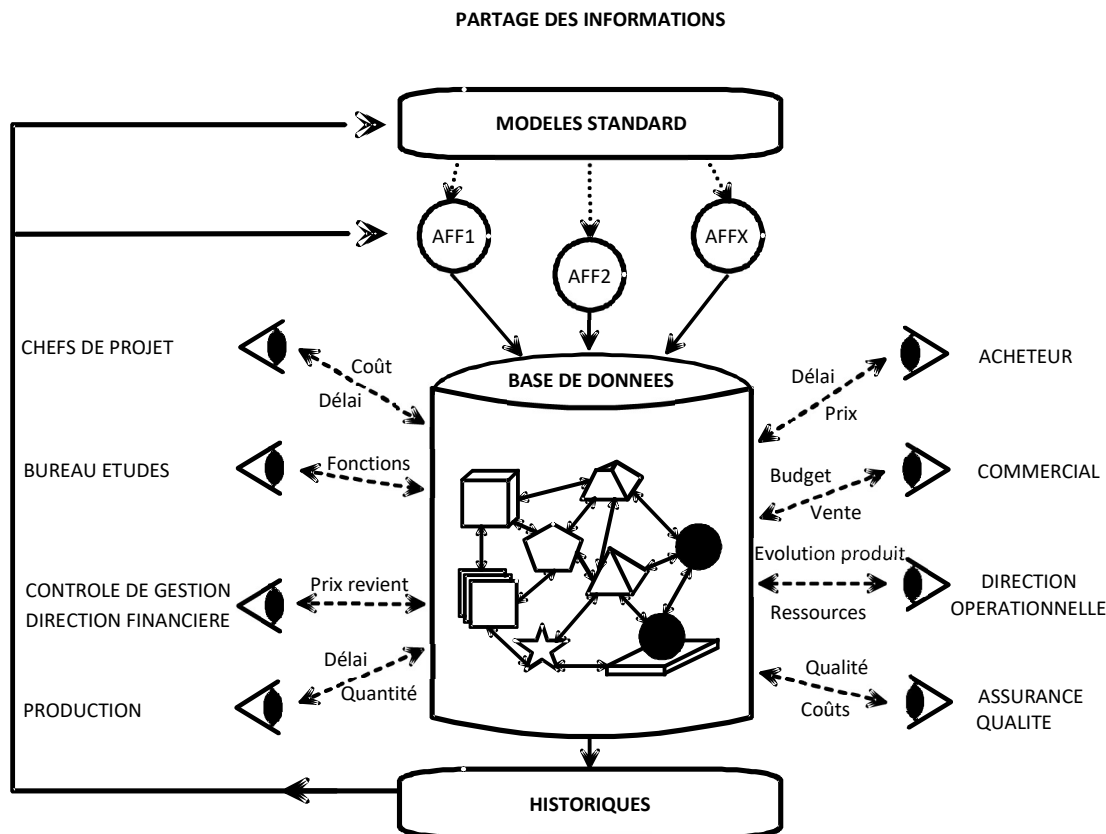
Il permet de gérer et de contrôler le suivi des affaires :

- Gestion des achats ;
- Contrôle de l'enregistrement des achats sur affaire ;
- Contrôle de l'enregistrement des heures ;
- Contrôle sur état des affaires à tout moment (heures – achats – délais) ;
- Intégration des données de toutes les affaires de l'entreprise ;
- Contrôle des factures Clients avec le logiciel de comptabilité ;
- Bilan d'affaire automatisé - Edition de revues de clôtures.

Le suivi opérationnel des affaires s'appuie sur les informations enregistrées dans le logiciel de gestion des affaires, qui constitue l'outil central de pilotage et de reporting. Les données relatives à l'avancement des projets, aux coûts engagés, au chiffre d'affaires prévisionnel, ainsi qu'aux marges attendues y sont régulièrement mises à jour par les chefs de projet et les équipes concernées.

Les chefs de projet assurent un suivi quotidien des affaires dont ils ont la responsabilité. Ils veillent à l'avancement des dossiers, au respect des délais, à la qualité des prestations réalisées ainsi qu'à la bonne coordination entre les différents intervenants. Cette surveillance régulière leur permet d'identifier rapidement toute dérive éventuelle, qu'elle soit technique, organisationnelle ou financière.

En cas de difficulté ou de risque pouvant impacter le bon déroulement d'une affaire, les chefs de projet en informent sans délai les responsables commerciaux ainsi que la direction opérationnelle. Cette remontée d'information rapide permet d'analyser la situation, de partager les enjeux et de mettre en place, de manière concertée, les actions correctives nécessaires. L'objectif est de trouver des solutions adaptées, de sécuriser la relation avec le client et de garantir la réussite globale du projet.



#### **2.4 Relations opérationnel / finances / comptabilité**

Le département financier centralise l'ensemble des données comptables, financières, juridiques et sociales des différents départements.

L'estimation annuelle du fonds de commerce est établie par un cabinet d'évaluation et pour la détermination du crédit d'impôt recherche et innovation il est fait appel à un consultant spécialisé.

Dans le cadre de la certification EN 9100, le système de management de la qualité est audité chaque année par le bureau VERITAS. Le système de management de la qualité peut également être audité par nos clients à leur demande.

Les informations enregistrées dans le logiciel de gestion des affaires font l'objet d'un contrôle régulier afin de garantir leur fiabilité et de permettre un pilotage efficace de l'activité :

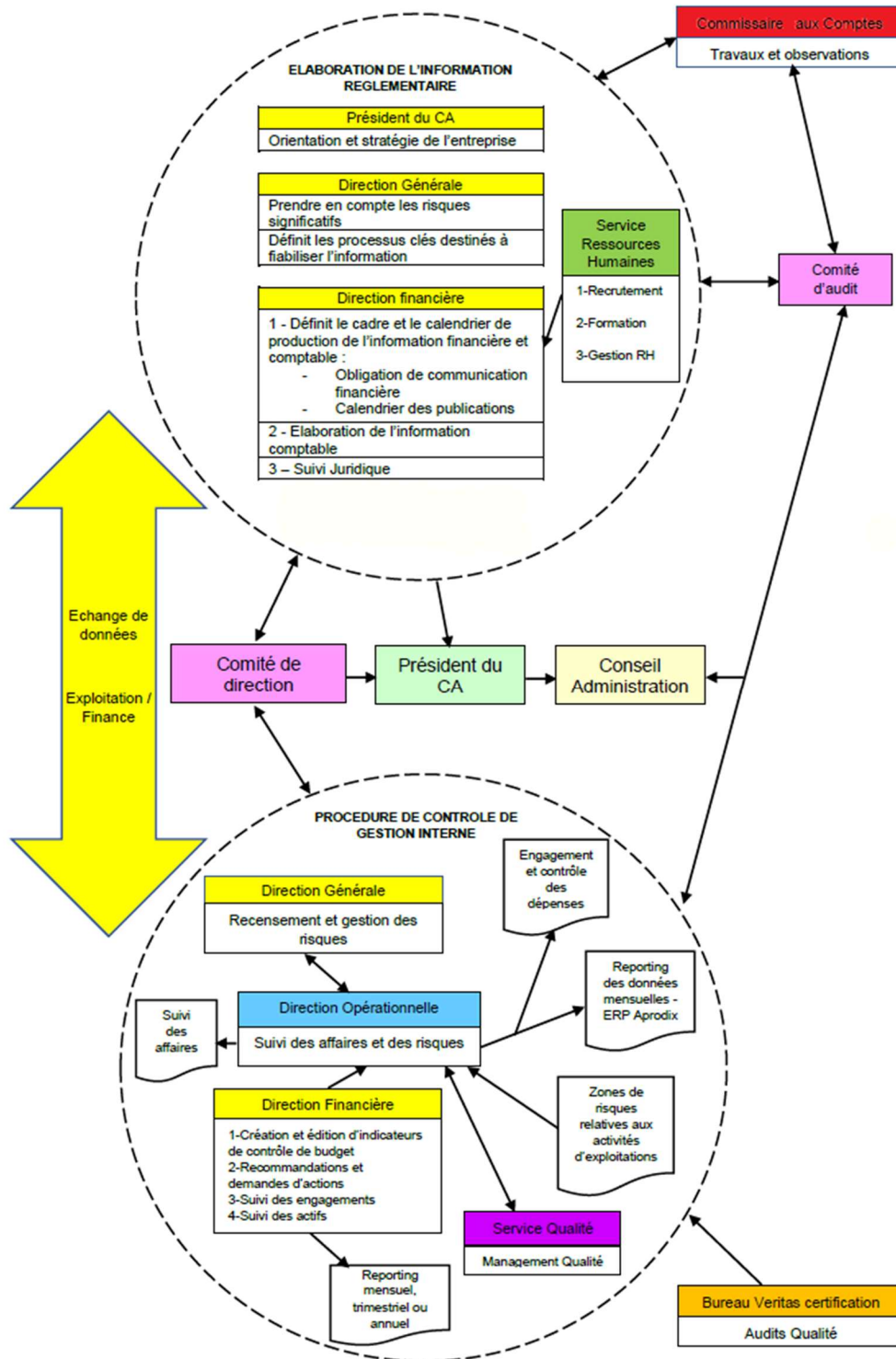
La direction opérationnelle réalise une revue mensuelle des affaires afin de vérifier la cohérence des informations saisies, d'analyser l'état d'avancement des projets et d'identifier les éventuels écarts par rapport aux prévisions initiales.

En complément, la direction financière procède à une revue trimestrielle portant plus spécifiquement sur les aspects financiers, notamment la reconnaissance du chiffre d'affaires, la rentabilité des affaires et l'identification des risques pouvant impacter les résultats.

A l'issu de ce contrôle, la direction financière organise une réunion de revue des affaires. Cette réunion a pour objectif d'analyser de manière détaillée les dossiers présentant des enjeux significatifs et d'assurer un suivi transversal de la performance et des risques associés aux projets. A ce titre, sont notamment analysées :

- Les affaires arrivant à leur terme et devant être clôturées, afin de valider les éléments financiers définitifs et les enseignements à tirer ;
- Les affaires qui font l'objet d'une attention particulière compte tenu de leur importance économique ;
- Les affaires pouvant présenter des risques opérationnels, contractuels ou financiers.

Participent à cette réunion le responsable commercial et le chef de projet des affaires concernées, ainsi que les représentants des directions opérationnelle (Responsables bureau d'études, production et qualité) et financière. Ces réunions permettent de partager une analyse consolidée de la situation des projets, de croiser les analyses opérationnelles et financières, d'anticiper les difficultés éventuelles et de décider collectivement des actions correctives ou des arbitrages nécessaires. Elles contribuent ainsi à renforcer la maîtrise des risques et à assurer un pilotage rigoureux de la performance des affaires.



### 3 SITUATION FINANCIERE

#### 3.1. Bilan

<b>ACTIF (en €)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Immobilisations incorporelles	1.748.700	1.784.198
Immobilisations corporelles	2.072.828	1.892.933
Immobilisations financières	200.813	263.873
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4.022.341</b>	<b>3.941.004</b>
Stocks et en-cours	1.943.312	975.160
Créances	3.039.008	2.216.377
Valeurs mobilières de placement	2.304.986	181.349
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7.287.306</b>	<b>3.372.886</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11.309.647</b>	<b>7.313.890</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Capital social (Dont versé : 1.736.196)	1.736.196	1.736.196
<b>Réserves</b>		
Réserve légale	14.894	14.894
Réserves réglementées	272.832	422.324
Autres réserves	149.493	-
Report à nouveau	17.348	71.280
RESULTAT DE L'EXERCICE	2.146.525	(53.932)
Subventions d'investissement	705.904	608.749
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5.043.192</b>	<b>2.799.511</b>
Provisions pour risques et charges	1.896	32.304
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>1.896</b>	<b>-</b>
<b>Dettes</b>		
Dettes financières	656.826	1.944.533
Avances et acomptes reçues sur commande en cours	1.936.864	
Dettes d'exploitation	2.760.730	1.300.547
Autres dettes	30.952	10.806
Produits constatés d'avance	879.187	1.226.189
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>6.264.559</b>	<b>4.482.075</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11.309.647</b>	<b>7.313.890</b>

L'actif circulant représente 64% du total bilan contre 46% l'année précédente.

Les capitaux propres sont en augmentation et représentent 45% du total bilan.

Le taux d'endettement (total dettes/total bilan) diminue en 2025 et s'élève à 55%.

Le taux d'endettement financier (dettes financières/total bilan) est faible, il ressort à 6% contre 26% en 2024.

### 3.2. Résultat

<b>COMPTE DE RESULTAT (en €)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Production vendue de Biens	10.451.913	4.701.464
Production vendue de Services	903.624	961.206
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>11.355.177</b>	<b>5.662.670</b>
Production immobilisée	272.169	162.554
Subventions	68.862	-
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	5.125	3.068
Autres produits	27.340	42.039
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>11.728.673</b>	<b>5.870.331</b>
Achat de matières premières et d'autres approvisionnements	4.829.106	1.505.625
Variation de stocks	(970.874)	(217.964)
Autres achats et charges externes	2.125.643	1.280.908
Impôts, taxes et versements assimilés	76.622	60.094
Salaires et traitements	3.066.163	2.346.487
Charges sociales	1.097.311	964.742
Dotations aux amortissements et dépréciations	295.784	232.598
Dotations aux provisions	1.896	2.600
Autres charges	73.393	55.773
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>10.595.044</b>	<b>6.230.863</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1.133.629</b>	<b>(360.532)</b>
Produits financiers	640.763	29.704
Charges financières	176.816	131.063
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>463.947</b>	<b>(101.359)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>1.597.576</b>	<b>(461.891)</b>
Produits exceptionnels	-	39.518
Charges exceptionnelles	-	31.345
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>8.173</b>
Impôts sur les bénéfices	(548.949)	(399.786)
<b>BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>	<b>2.146.525</b>	<b>(53.932)</b>

### 3.3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (223 quatre du Code Général des Impôts), nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 incluent 3.159€ en charges non déductibles fiscalement.

**3.4. Honoraires des commissaires aux comptes**

Exercices couverts : exercice clos au 31 décembre 2024 et exercice clos au 31 décembre 2025.

Mission	01 CQFD AUDIT			
	Montant (en €)	%	Montant (en €)	%
	2025	2025	2024	2024
<b>Audit</b>				
<b>Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés :</b>				
- Emetteur	40.000	100%	40.000	100%
- Filiales intégrées	-	-	-	-
<b>Services autres que la certification des comptes :</b>				
- Emetteur	-	-	3.000	-
- Filiales intégrées	-	-	-	-
Globalement	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>40.000</b>	<b>100%</b>	<b>43.000</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
- Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40.000</b>	<b>100%</b>	<b>43.000</b>	<b>100%</b>

**3.5. Proposition d'affectation des résultats de la société**

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit 2.146.525,44€ au crédit du poste « Réserve légale » à hauteur de 107.326,27€ dont le solde passera de 14.794,47€ à 122.120,74€ et le solde de 2.039.199,17€ au crédit du poste « Report à Nouveau » dont le solde passera de 17.348,18€ à 2.056.547,35€.

Rappel : aucun dividende n'a été versé au titre des trois précédents exercices.

**3.6. Résultat des cinq derniers exercices (en €)**

Nature des indications	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
<b>I- SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	124.014	124.014	124.014	1.736.196	1.736.196
Nombre d'actions émises	2.480.280	2.480.280	2.480.280	2.480.280	2.480.280
<b>II- RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	4.372.399	4.594.588	4.595.602	5.662.670	11.355.177
Bénéfice avant impôts, participation, amortissements et provisions	(1.180.505)	111.363	(84.574)	(218.520)	1.890.132
Impôt sur les bénéfices	(297.092)	(316.128)	(317.966)	(399.786)	(548.949)
Bénéfice après impôts, participation, amortissement et provisions	305.293	291.819	49.861	(53.932)	2.146.525
<b>III- RESULTAT DES OPERATIONS REDUITS A UNE SEULE ACTION</b>					
Bénéfice après impôts, participation avant amortissement et provisions	(0,36)	0,17	0,09	0,07	0,98
Bénéfice après impôts, participation, amortissement et provisions	0,12	0,12	0,02	(0,02)	0,87
<b>IV- PERSONNEL</b>					
Nombre de salariés (au 31 décembre)	52	54	58	62	69
Salaires et traitements	2.029.918	1.972.110	2.127.231	2.346.487	3.066.163
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	874.951	846.834	879.234	964.742	1.097.311

#### **4 FILIALES ET PARTICIPATIONS**

##### **4.1 Activités et évolution des filiales**

##### **4.2 Filiales cédées**

La société a cédé sa participation de 35 % dans la société brésilienne SODITECH SA. La valeur comptable des titres inscrits au bilan s'élevait à 61k€, tandis que le prix de cession réalisé est de 600k€. Cette opération génère donc une plus-value de cession de 539k€, constatée dans les comptes de l'exercice conformément aux règles comptables en vigueur.

##### **4.3 Filiales dissoutes ou en cours de dissolution**

Néant

##### **4.4 Prises de participation**

Néant

##### **4.5 Participations réciproques**

Néant

##### **4.6 Succursales**

Néant

##### **4.7 Prêts interentreprises**

Néant

## 5 CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

### **5.1 Effectif**

L'effectif de la société Soditech se composait, au 31 décembre 2025, de 69 personnes, 27 cadres et 42 agents de production et techniciens, tous localisés en France.

Composition de l'effectif France par catégorie	2025	2024
Cadres	27	28
Agents de production / Techniciens / Techniciens supérieurs	42	34
Intérimaires	-	-
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>62</b>

Le nombre de CDI était de 69. La moyenne d'âge est de 44 ans. Le turn-over moyen mensuel est de 2,34%.

### **5.2 Travail précaire**

Au 31 décembre 2025, aucun salarié de la société n'était sous contrat à durée déterminée.

### **5.3 Absentéisme - Maladie professionnelle – Accident de travail**

L'absentéisme représente environ 2,55% des heures théoriquement travaillées en 2025.

La société n'enregistre aucune maladie professionnelle au titre de l'exercice 2025 et a comptabilisé deux accidents de trajet, soit un taux de gravité de 0,07‰ et un taux de fréquence de 17,86‰.

### **5.4 Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**

Les pratiques salariales et/ou de gestion de carrière ne prennent pas en considération le sexe comme critère.

La société compte 35 hommes (50,72%) et 34 femmes (49,28%), le % de femmes est supérieur à celui constaté dans la métallurgie (21% - Source : accord de branche de la Métallurgie du 8 avril 2014).

Un accord portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été signé le 22 mai 2025. Il a été transmis à la DREETS des Alpes-Maritimes et au Conseil de Prud'hommes de Cannes.

L'index égalité femmes-hommes, publié sur notre site internet, atteint 98 points sur 100 pour l'exercice 2025. Pour l'exercice 2024, il n'a pas été possible de le calculer, le nombre de salariés dans chaque catégorie étant insuffisant (les effectifs des groupes retenus représentaient moins de 40 % de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indicateurs).

### **5.5 Intéressement - Participation et Prime de partage de valeur**

L'accord d'intéressement a été renouvelé en date du 2 mai 2024 pour les exercices 2024-2025-2026, à ce titre un montant de 199k€ a été provisionné au titre de l'exercice.

Un accord de participation est en vigueur mais compte tenu du déficit fiscal restant à reporter il ne sera pas versé de participation au titre de l'exercice 2025.

Une prime de partage de valeur est comptabilisée dans les charges de l'exercice pour un montant de 189k€.

### **5.6 Comité Social et Economique**

Le Comité Social et Economique (CSE) a été renouvelé lors d'élections organisées au premier trimestre 2023. Au 31 décembre 2025, il se compose de quatre membres titulaires et de quatre membres suppléants (deux pour le collège cadre et deux pour le collège non-cadre).

### **5.7 Formation**

Dépenses de formation	2025	2024
Montant en k€	124	86
Nombre d'heures	2.324	1.815

Les dépenses de formation ont été prises en charge par l'OPCO à hauteur de 13k€.

## **6 RISQUES ET INCERTITUDES**

### **6.1 Risques liés au secteur d'activité de la Société**

#### **6.1.1 Risques de dépendance aux commandes publiques**

Une part de l'activité de SODITECH dépend de programmes financés par des organismes publics ou parapublics, notamment dans les secteurs du spatial, de la défense et de la recherche scientifique. Ces secteurs sont structurellement liés aux arbitrages budgétaires nationaux et européens, ainsi qu'aux priorités stratégiques définies par les agences (CNES, ESA) et les ministères concernés. Toute modification des politiques publiques, réallocation budgétaire, décalage dans le financement des programmes ou réduction des enveloppes dédiées à ces secteurs pourrait entraîner un ralentissement, un report ou une diminution des commandes adressées à SODITECH, avec un impact direct sur son niveau d'activité. Par ailleurs, la nature institutionnelle de ces marchés implique des cycles de décision parfois longs et sensibles aux évolutions macroéconomiques et géopolitiques, susceptibles d'accroître la volatilité du volume de commandes.

#### **6.1.2 Risques liés à la concentration du marché**

Les secteurs dans lesquels SODITECH opère présentent une forte concentration de la concurrence, dominés par un nombre limité d'acteurs industriels disposant de capacités d'ingénierie importantes, d'une présence historique auprès des grands donneurs d'ordre et, pour certains, d'une intégration verticale plus poussée. Cette concentration réduit l'espace concurrentiel disponible pour les acteurs de taille intermédiaire comme SODITECH et peut se traduire par une intensification de la compétition lors des appels d'offres. Cette dynamique peut entraîner une pression accrue sur les prix, renforcer les exigences techniques et contractuelles imposées par les clients ou favoriser la sélection de fournisseurs stratégiques déjà établis.

#### **6.1.3 Risques liés aux évolutions technologiques**

Les secteurs du spatial, de la défense et de la recherche industrielle sont marqués par des évolutions technologiques rapides, qu'il s'agisse de nouveaux matériaux, de méthodes de fabrication avancées, de standards de performance plus stricts ou de processus d'intégration renforcés. Même si SODITECH n'intervient pas directement dans le développement de technologies de rupture, la Société doit continuellement adapter ses compétences, ses outils de conception et ses processus industriels pour rester en adéquation avec les exigences techniques de ses clients. Un retard dans la montée en compétence, l'adoption d'un nouveau procédé, ou la nécessité d'investissements non anticipés pour intégrer de nouveaux standards pourrait limiter la capacité de SODITECH à répondre à certains appels d'offres ou à réaliser des prestations conformes aux attentes du marché. Cela pourrait également peser sur la compétitivité de la Société ou accroître ses coûts d'industrialisation.

#### **6.1.4 Risques géopolitiques et réglementaires**

Les activités de SODITECH sont exposées à un environnement géopolitique et réglementaire particulièrement sensible en raison de son positionnement dans les secteurs du spatial et de la défense. Les tensions internationales, les sanctions économiques, les restrictions à l'exportation (telles que les réglementations ITAR américaines ou les régimes européens d'export control) et les changements de politiques industrielles peuvent affecter la disponibilité de certains composants, retarder des programmes ou restreindre l'accès à certains marchés. Parallèlement, les exigences réglementaires et normatives, notamment en matière de qualité, de traçabilité, de sécurité des opérations ou de conformité environnementale, peuvent se renforcer et nécessiter des investissements supplémentaires ou des adaptations organisationnelles. Ces facteurs sont susceptibles de générer des incertitudes quant à la planification et à l'exécution des projets sur lesquels SODITECH intervient.

### **6.2 Risques liés aux activités de la société**

#### **6.2.1 Risques opérationnels et industriels**

Les activités de SODITECH reposent sur des opérations d'ingénierie, de fabrication et d'intégration réalisées dans des environnements soumis à des exigences techniques élevées, notamment en salles blanches, en ultravide ou dans des conditions thermiques et mécaniques contraignantes. La complexité des assemblages, la multiplicité des contrôles qualité et la sensibilité des équipements manipulés exposent la Société à des risques de non-conformité, d'erreur de production, de reprise partielle ou totale des travaux, ainsi qu'à des risques de retard dans les livraisons. Tout incident opérationnel significatif pourrait entraîner des surcoûts, des décalages de planning ou une diminution de la performance opérationnelle.

#### **6.2.2 Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants**

SODITECH dépend de fournisseurs et sous-traitants spécialisés pour l'approvisionnement de composants mécaniques, thermiques, électroniques et pour certaines opérations spécifiques d'usinage ou de traitement. La disponibilité de ces composants, souvent produits par un nombre limité d'acteurs, ainsi que la capacité des fournisseurs à respecter les exigences de qualité, de traçabilité ou de délai, peut constituer un facteur de risque. Des non-conformités, des retards de livraison, des ruptures d'approvisionnement ou des difficultés rencontrées chez un sous-traitant pourraient perturber les opérations de production, allonger les délais d'exécution ou générer des coûts additionnels pour la Société. Ces risques sont d'autant plus sensibles que SODITECH intervient sur des projets soumis à des exigences contractuelles strictes en termes de qualité et de calendrier.

### 6.2.3 Risques liés aux matières premières et à l'énergie

L'activité de SODITECH nécessite l'utilisation de matériaux et composants techniques spécifiques, dont certains sont soumis à des fluctuations de prix, à des délais d'approvisionnement variables ou à des tensions périodiques sur certaines filières industrielles (composants électroniques, films isolants, métaux). Les variations du coût des matières premières ou de l'énergie peuvent affecter les marges de la Société, en particulier lorsque les conditions contractuelles ne permettent pas un ajustement immédiat des prix. De même, une augmentation durable des coûts énergétiques, ou un durcissement réglementaire en matière de consommation ou d'efficacité énergétique, pourrait entraîner une hausse des charges opérationnelles. Une tension importante sur ces ressources pourrait également engendrer des retards de production.

Néanmoins, la Société n'utilise pas d'instruments dérivés tels que contrats à terme, options ou swaps pour se couvrir contre les fluctuations de l'énergie ou des matières premières. Les expositions identifiées sont considérées comme limitées et ne justifient pas la mise en œuvre d'une politique de couverture financière.

### 6.2.4 Risques liés à la dépendance des clients

L'activité de SODITECH repose sur un nombre très limité de grands donneurs d'ordre intervenant dans les secteurs du spatial, de la défense et de la recherche industrielle. Cette structure de clientèle concentrée expose la Société au risque de diminution des volumes commandés, de décalage de projets, de changement de priorités chez un client majeur ou de requalification industrielle au profit d'un autre fournisseur. La perte, la réduction d'activité ou le report d'un programme confié par un client significatif pourrait avoir un impact direct sur le chiffre d'affaires et la visibilité commerciale de la Société. La dépendance à ces clients s'accompagne également d'exigences fortes en matière de prix, de qualité et de performance, susceptibles d'exercer une pression sur les marges opérationnelles.

## **6.3 Risques liés à la société**

### 6.3.1 Risques liés à la gestion des ressources humaines

L'activité de SODITECH repose sur des compétences techniques spécialisées dans les domaines de l'ingénierie mécanique, thermique, électronique, ainsi que dans les opérations d'intégration en environnements contraints. La Société peut être confrontée à des difficultés de recrutement ou de fidélisation de profils qualifiés dans un marché de l'emploi particulièrement tendu pour les métiers de haute technicité. La perte de collaborateurs clés, l'insuffisance de ressources disponibles ou un turnover plus élevé que prévu pourraient avoir pour effet de ralentir certains projets, d'augmenter la charge de travail des équipes ou de générer des coûts supplémentaires liés au recrutement et à la formation.

### 6.3.2 Risques technologiques et de cybersécurité

SODITECH s'appuie sur des systèmes d'information et des outils numériques essentiels à ses opérations d'ingénierie, de conception et de gestion de production. Compte tenu de son positionnement dans les secteurs spatial et défense, la Société est exposée à des risques accrus en matière de cybersécurité, notamment au regard des exigences de ses clients en matière de protection des données techniques sensibles. Une attaque informatique, une intrusion dans les systèmes, une défaillance logicielle ou une interruption prolongée des infrastructures informatiques pourraient compromettre la confidentialité de certaines données, perturber la production ou entraîner des obligations de déclaration aux clients ou aux autorités. Une telle situation pourrait avoir un impact opérationnel significatif et engager la responsabilité contractuelle de la Société.

### 6.3.3 Risques ESG

Les activités de SODITECH requièrent la maîtrise de pratiques respectueuses des normes environnementales, notamment dans la gestion des déchets techniques, le fonctionnement des salles blanches, la consommation énergétique ou l'utilisation de matériaux réglementés. Un durcissement des exigences environnementales, l'évolution de normes applicables aux opérations industrielles ou des attentes croissantes des clients en matière de démarches responsables pourraient nécessiter des investissements supplémentaires ou des adaptations des processus. En outre, une défaillance ponctuelle en matière environnementale ou sociale, même limitée, pourrait affecter l'image de la Société auprès de ses partenaires institutionnels et industriels, ce qui constitue un risque à ne pas négliger.

### 6.3.4 Risques juridiques et contractuels

SODITECH intervient dans des secteurs où les contrats sont souvent complexes, fortement normés et assortis d'exigences importantes en matière de qualité, de traçabilité, de délais et de performance technique. La Société peut être exposée à des risques juridiques liés à l'interprétation ou à l'exécution de certaines clauses contractuelles, à des obligations de résultat sur des opérations d'intégration ou à des mécanismes de pénalités en cas de non-respect des engagements. De plus, des litiges potentiels avec des clients, fournisseurs ou partenaires peuvent survenir dans le cadre de la réalisation de projets techniques. Toute contestation contractuelle significative ou tout contentieux pourrait entraîner des coûts additionnels, mobiliser les ressources internes et affecter la relation commerciale avec les donneurs d'ordre.

## **6.4 Risques de marché**

### 6.4.1 Risques de change

L'exposition de SODITECH au risque de change est limitée, ses opérations étant principalement réalisées en euro, tant pour ses ventes que pour ses achats de composants. La Société effectue peu de transactions en devises étrangères et ces montants demeurent non significatifs.



### 8.1.2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale :

#### CONTRATS DE TRAVAIL

Sont concernés les actionnaires détenant plus de 10% du capital social et les mandataires sociaux :

- Madame Madenn Caillé est salariée de la société en qualité de Directeur commercial depuis 2015, fonction qu'elle exerce toujours, suite aux modifications d'un contrat de travail à durée indéterminée signé en date du 5 janvier 2009. Sa rémunération, au titre de ce contrat de travail, n'a pas été modifiée au cours de l'exercice 2025.

Madame Madenn CAILLE cumule un contrat de travail avec son mandat social car elle a conservé son rôle opérationnel de Directeur commercial. Ce dispositif permet de concilier la continuité des missions opérationnelles avec les responsabilités de gouvernance.

### 8.2 Informations relatives au Capital Social

#### 8.2.1 Répartition du capital et des droits de vote

31/12/2025	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres en vote simple	Nombre de titres en vote double	Nombre de voix	% Droits de vote
SASU DIMANCHE (Madenn CAILLE)	1 350 779	54,46%	1 350 779	0	1 350 779	59,36%
Autres au nominatif	2 768	0,11%	2 358	410	3 178	0,14%
Au porteur	921 688	37,16%	921 688	0	921 688	40,50%
Autodétention	205 045	8,27%	0	0	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>2 480 280</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 274 825</b>	<b>410</b>	<b>2 275 645</b>	<b>100,00%</b>

Dans le cadre d'une réorganisation patrimoniale intervenue au cours de l'exercice, des opérations de transfert de titres et de droits démembrés ont été réalisées entre les membres du groupe familial CAILLE.

En fin d'exercice 2025, Madame Madenn CAILLE a procédé à l'apport de ses titres à une société holding, la SAS DIMANCHE, dont elle détient la totalité du capital.

Ces restructurations ont eu comme effet induit de supprimer les droits de vote doubles détenus auparavant par le groupe familial.

#### 8.2.2 Mouvements significatifs

Aucune information n'a été portée à notre connaissance à l'exception des mouvements opérés par le groupe familial CAILLE.

Avant les opérations de restructuration patrimoniale, les titres étaient répartis comme suit :

	Nb d'action (pleine propriété)	Nb d'actions (nue-propriété)	Nb d'actions (Usufruit)	% du capital	Droits de vote AGO* (Affectation résultat)	% Droits de vote AGO* (Affectation résultat)	Droits de vote AGE + AGO* (Autres résolutions)	% Droits de vote AGE + AGO* (Autres résolutions)
Maurice CAILLE	1	-	1 336 198	0%	2 672 398	73,98%	2	0,00%
Indivision Madenn CAILLE et Ronan CAILLE	-	523 598	-	21,12%	-	-	1 047 196	28,99%
Madenn CAILLE	340	406 300	-	16,39%	680	0,02%	813 280	22,51%
Madenn CAILLE	13 900	-	-	0,56%	13 900	0,38%	13 900	0,38%
Ronan CAILLE	340	406 300	-	16,39%	680	0,02%	813 280	22,51%
<b>TOTAL GROUPE FAMILIAL</b>	<b>14 581</b>	<b>1 336 198</b>	<b>1 336 198</b>	<b>54,46%</b>	<b>2 687 658</b>	<b>74,40%</b>	<b>2 687 658</b>	<b>74,40%</b>

Monsieur Ronan CAILLE a transféré la totalité des titres qu'il détenait en pleine propriété, en indivision et nue-propriété à Madenn CAILLE.

Monsieur Maurice CAILLE a transféré la totalité des titres qu'il détenait en pleine propriété et en usufruit à Madenn CAILLE.

#### 8.2.3 Franchissements de seuils

Au cours de l'exercice 2025, les franchissements de seuils des membres du groupe familial CAILLE ont été réalisés :

- Monsieur Ronan CAILLE a franchi à la baisse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20% et 25% en capital ;
- Monsieur Ronan CAILLE a franchi à la baisse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 1/3 en droits de vote ;
- Madame Madenn CAILLE a franchi à la hausse les seuils de 30%-1/3 et 50% en capital ;
- Madame Madenn CAILLE a franchi à la hausse les seuils de 50% et 2/3 en droit de vote ;

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le franchissement à la hausse du seuil de 30 % des droits de vote d'une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé est susceptible d'entraîner l'obligation de déposer une offre publique d'acquisition visant la totalité des titres de la société.

Toutefois, lorsque ce franchissement résulte d'une opération de réorganisation patrimoniale ou d'une transmission intrafamiliale, il est possible de solliciter auprès de l'Autorité des marchés financiers une dérogation à l'obligation de dépôt d'une offre publique.

Dans ce contexte, Madame Madenn CAILLE a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers une demande de dérogation à l'obligation de déposer une offre publique, au titre du franchissement du seuil de 30 %, au motif que ce franchissement résulte exclusivement d'une réorganisation patrimoniale au sein d'un même groupe familial, sans modification du contrôle effectif de la société. Cette demande vise à faire constater que les opérations réalisées s'inscrivent dans une logique de transmission patrimoniale et de réorganisation interne de l'actionnariat, sans volonté de modification de contrôle de la société.

A la suite de ces opérations, Madame Madenn CAILLE est devenue la seule propriétaire en pleine propriété des titres précédemment partagés au sein du groupe familial, titres ensuite apportés à la société holding SAS DIMANCHE dont elle est l'associée unique. Les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :

- Madame Madenn CAILLE a franchi à la baisse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 et 50% en capital ;
- Madame Madenn CAILLE a franchi à la baisse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 en droit de vote ;
- DIMANCHE a franchi à la hausse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 et 50% en capital ;
- DIMANCHE a franchi à la baisse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% en droit de vote.

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le franchissement à la hausse du seuil de 30 % des droits de vote d'une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé est susceptible d'entraîner l'obligation de déposer une offre publique d'acquisition visant la totalité des titres de la société.

Toutefois, lorsque ce franchissement résulte d'une opération de réorganisation patrimoniale, apport à une holding dans le cas présent, il est possible de solliciter auprès de l'Autorité des marchés financiers une dérogation à l'obligation de dépôt d'une offre publique.

Dans ce contexte, DIMANCHE a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers une demande de dérogation à l'obligation de déposer une offre publique, au titre du franchissement du seuil de 30 %, au motif que ce franchissement résulte exclusivement d'un apport des titres détenus par Madame Madenn CAILLE à une holding patrimoniale dont elle est l'associée unique, sans modification du contrôle effectif de la société. Cette demande vise à faire constater que les opérations réalisées s'inscrivent dans une logique de réorganisation sans volonté de modification de contrôle de la société.

Les communiqués de presse de l'Autorité des marchés financiers relatifs à ces déclarations de franchissements de seuils sont disponibles sur le site de l'AMF.

Aucune autre information n'a été portée à notre connaissance.

#### 8.2.4 Actionnaires détenant plus de 5% du capital et/ou des droits de vote

A notre connaissance aucun actionnaire ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote à l'exception de la SASU DIMANCHE.

#### 8.2.5 Actionnaires détenant plus de 50 % du capital et/ou des droits de vote

La SASU DIMANCHE détient plus de 50% du capital et des droits de vote

#### 8.2.6 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que le pourcentage de participation des salariés au capital social ressort à 0,0008% au 31 décembre 2025.

### **8.3 Conseil d'administration**

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2025 :

Date du Conseil	Ordre du jour	Administrateurs présents et représentés	Taux de présence
28 mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport du comité d'audit ;</li> <li>- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;</li> <li>- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;</li> <li>- Rémunération des mandataires sociaux ;</li> <li>- Crédits - Cautions et avals pour l'exercice 2025 ;</li> <li>- Revue annuelle des conventions réglementées et courantes ;</li> <li>- Approbation du rapport financier annuel constitué : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Du rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;</li> <li>o Des états financiers sociaux ;</li> </ul> </li> <li>- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée générale annuelle ;</li> <li>- Arrêté de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle et des projets de résolutions ;</li> <li>- Questions diverses ;</li> <li>- Pouvoirs pour les formalités.</li> </ul>	Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE	100%

<b>14 avril</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du rapport financier annuel actualisé suite à la réception des comptes de la société SODITECH Brésil le 1er avril 2025 ;</li> <li>- Questions diverses ;</li> <li>- Pouvoirs pour les formalités.</li> </ul>	Madenn CAILLE Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE	80%
<b>30 juin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation des éléments relatifs à la cession des actions détenues par la SA SODITECH France dans la SA SODITECH BRESIL (35 % du capital) ;</li> <li>- Délégation de pouvoirs à Madame Madenn CAILLE pour la signature des actes relatifs à la cession des actions détenues par la SA SODITECH France dans la SA SODITECH BRESIL</li> <li>- Questions diverses ;</li> <li>- Pouvoirs pour les formalités.</li> </ul>	Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE	100%
<b>25 septembre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté des comptes au 30 juin 2025 ;</li> <li>- Approbation du rapport financier semestriel constitué :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Du rapport de gestion ;</li> <li>o Des états financiers sociaux ;</li> </ul> </li> <li>- Rémunération mandataires sociaux ;</li> <li>- Prise de participation dans la SCI ORION en cours de constitution (Acquisition terrain et construction usine) ;</li> <li>- Questions diverses ;</li> <li>- Pouvoirs pour les formalités.</li> </ul>	Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE	100%
<b>31 octobre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen du projet de transfert de la cotation des titres de la Société d'Euronext Paris vers Euronext Growth Paris ;</li> <li>- Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire pour statuer sur les projets de résolutions correspondantes au vote des actionnaires ;</li> <li>- Délégation de pouvoirs au Président Directeur Général pour effectuer toutes formalités nécessaires ;</li> <li>- Questions diverses ;</li> <li>- Pouvoirs pour les formalités.</li> </ul>	Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE	100%
<b>19 décembre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du transfert de la cotation des actions de Soditech d'Euronext Paris (marché réglementé) compartiment C vers Euronext Growth Paris, à la suite de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 17 décembre 2025 ;</li> <li>- Délégation de pouvoirs au Président Directeur Général pour effectuer toutes formalités nécessaires ;</li> <li>- Questions diverses ;</li> <li>- Pouvoirs pour les formalités.</li> </ul>	Madenn CAILLE Eléonore JEHL Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE	80%

La durée moyenne des conseils d'administration est de deux heures. Les convocations sont faites conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts. Les procurations éventuelles sont annexées au registre de présence et peuvent être transmises par courriel. Lors de la convocation, chaque administrateur est informé de la teneur de l'ordre du jour prévu. La direction financière peut participer aux réunions afin de donner des précisions chiffrées à chaque fois qu'il est nécessaire. Le commissaire aux comptes est régulièrement convoqué aux réunions des conseils d'administration arrêtant les comptes annuels et les comptes semestriels.

**a. Situation des mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes**

**Administrateurs :**

La situation des mandats est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

**Commissaires aux comptes :**

Cabinet O1CQFD Audit, représenté par Madame Brigitte GUILLEBERT, 33, rue Anna Jacquin – 92100 Boulogne-Billancourt. Nommé en qualité de commissaire aux comptes à l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 pour un mandat de six exercices.

**b. Assurances :**

La société dispose des assurances suivantes :

- Assurance responsabilité civile : le montant de la garantie est de 2.500.000€ par année d'assurance ;
- Assurance responsabilité civile professionnelle produits aéronautiques et spatiaux couvrant la responsabilité civile pendant l'exploitation jusqu'à 5.000.000 € par sinistre et/ou événement et en tout par année d'assurance dommages corporels et matériels confondus ;
- Assurance cybersécurité : le montant de la garantie est de 750.000€ par année d'assurance ;
- Assurance multirisques professionnels qui couvre les locaux, marchandises et biens confiés et qui inclut une garantie perte d'exploitation ;
- Assurance responsabilité civile des dirigeants avec un plafond des garanties de 1.000.000€ par période d'assurance.

## **9 ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Au cours de l'exercice 2025, la société Soditech a engagé des dépenses de recherche, sur différents projets, évaluées à 2.909k€.

## **10 ÉVENEMENTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT**

En date du 19 février 2026, la société a procédé au transfert de l'admission de ses titres aux négociations du marché réglementé Euronext vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth.

Ce transfert de marché s'inscrit dans une démarche visant à adapter le cadre de cotation de la société à sa taille, à son profil et à ses besoins de financement, tout en continuant à bénéficier des avantages liés à une cotation en bourse, notamment en termes de visibilité, de liquidité des titres et d'accès aux marchés de capitaux.

Le marché Euronext Growth offre un cadre réglementaire plus proportionné, avec des obligations d'information et de conformité adaptées aux sociétés de taille moyenne, tout en garantissant un niveau élevé de transparence et de protection des investisseurs.

Dans ce contexte, la société demeure soumise aux règles applicables aux émetteurs admis aux négociations sur Euronext Growth, notamment en matière d'information financière et de communication au marché.

## **11 PERSPECTIVES D'AVENIR**

La société bénéficie d'un carnet de commandes s'élevant à 20 592k€, ce qui lui confère une visibilité significative sur son niveau d'activité pour les prochains exercices. Ce portefeuille de commandes reflète la confiance renouvelée des clients et la pertinence du positionnement de la société sur ses marchés.

Parallèlement, la société poursuit ses efforts en matière d'industrialisation de ses produits et de ses procédés de production. Les développements en cours visent à améliorer les performances industrielles, à optimiser les processus de fabrication et à accompagner la montée en cadence liée à la croissance attendue de l'activité.

Afin d'anticiper l'augmentation des volumes et d'accompagner le développement de la société, un projet de déménagement vers un nouveau site est actuellement en préparation, avec une installation prévue à l'horizon 2027. Ce changement de site permettra de disposer de capacités accrues et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

Dans un environnement marqué par des contraintes potentielles sur les chaînes d'approvisionnement, la société pourrait être amenée à rencontrer des difficultés dans la disponibilité de certaines ressources. Dans la mesure du possible, elle entend poursuivre ses efforts d'anticipation des besoins et de diversification de ses fournisseurs, ainsi que le renforcement de ses partenariats industriels, afin de limiter les risques susceptibles d'impacter le respect de ses engagements contractuels.

# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

AU 31 DECEMBRE 2025

Conformément aux dispositions des articles L.225-37 alinéa 6 et L.225-37-4, du Code de commerce, nous vous présentons, aux termes de cette section spécifique du rapport de gestion, les informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Compte tenu de la capitalisation boursière de la société le conseil d'administration a décidé de se référer aux règles des Valeurs Moyennes et Petites (Vamps) établies pour l'information des administrateurs, leur déontologie, la rémunération des dirigeants et l'information. L'entreprise s'appuie dans la mesure du possible, compte tenu de sa taille, sur les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext comme décrit ci-dessous :

Recommandations du Code de gouvernance MIDDLENEXT		*
R1	Déontologie des membres du conseil	A
R2	Conflits d'intérêts	A
R3	Composition du conseil - Présence de membres indépendants	A
R4	Information des membres du conseil	A
R5	Formation des membres du conseil	NA
R6	Organisations des réunions du conseil et des comités	A
R7	Mise en place de comités	A
R8	Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité Sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	NA
R9	Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	NA
R10	Choix de chaque administrateur	A
R11	Durée des membres du conseil	A
R12	Rémunération des administrateurs	NA
R13	Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	NA
R14	Relation avec les actionnaires	A
R15	Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	NA
R16	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	NA
R17	Préparation de la succession des dirigeants	NA
R18	Cumul contrat de travail et mandat social	NA
R19	Indemnités de départ	A
R20	Régimes de retraite supplémentaire	NA
R21	Stock-options et attribution gratuite d'actions	NA
R22	Revue des points de vigilance	A

\*A : Appliqué / NA : Non appliqué

La société a pris connaissance des recommandations du code de gouvernance Middlenext et y adhère dans leur principe. Toutefois, compte tenu de sa taille, de son organisation actuelle et de son stade de développement, elle a choisi de ne pas appliquer certaines d'entre elles à ce jour.

En effet, la structure de gouvernance reste volontairement simple et resserrée, permettant une prise de décision agile et une interaction directe entre les membres du conseil et la direction. Dans ce contexte :

- R5 : La formation des membres du conseil n'a pas été formalisée, les administrateurs disposant déjà d'une expérience significative et complémentaire en lien avec les activités de la société ;
- R8 : La mise en place de comités spécialisés, notamment en matière de RSE, n'a pas été jugée nécessaire, ces sujets étant directement traités en conseil ;
- R9 : L'absence de règlement intérieur formalisé du conseil s'explique par un fonctionnement reposant sur des pratiques établies et une communication fluide entre ses membres ;
- R12 : La rémunération des administrateurs reste limitée, en cohérence avec la taille de la société et l'implication de ses membres ;
- R13 : L'évaluation formalisée des travaux du conseil n'a pas été mise en place, les échanges réguliers permettant un suivi continu de son efficacité.

- R15 : La politique de diversité et d'équité n'est pas formalisée, bien que la société veille, dans ses pratiques, à promouvoir l'égalité des chances et la diversité ;
- R16 : S'agissant de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, la société, bien que cotée sur Euronext Growth, applique des principes de transparence adaptés à sa taille et à son organisation. Les informations requises sont communiquées conformément aux obligations applicables, sans qu'une politique formalisée détaillée n'ait été établie à ce stade. Le cumul éventuel d'un contrat de travail avec un mandat social est apprécié au cas par cas, sans formalisation spécifique à ce stade ;
- R17 : La préparation de la succession des dirigeants n'a pas fait l'objet d'un plan formalisé au regard de l'âge de la Présidente-Directrice Générale et actionnaire principale ;
- R18 : Le cumul d'un contrat de travail avec un mandat social existe au sein de la société comme expliqué au paragraphe 8.1.2 du rapport de gestion ;
- R20 : Aucun régime de retraite supplémentaire spécifique n'a été mis en place au bénéfice des mandataires sociaux ;
- R21 : Les dispositifs de type stock-options ou actions gratuites n'ont pas été mis en place, la société privilégiant d'autres leviers de fidélisation.
- R22 : Enfin, la revue formalisée des points de vigilance n'a pas été instaurée, ces sujets étant traités directement par le conseil en fonction de l'actualité et des risques identifiés.

En ce qui concerne la Recommandation R14, nous vous précisons qu'à la suite des votes défavorables, sur certaines résolutions, enregistrés lors de l'Assemblée générale du 13 juin 2025, la société a procédé à une analyse détaillée de ces votes afin d'en comprendre les motifs et a pris en compte les remarques des actionnaires minoritaires pour les futures Assemblées générales.

La société reste attentive à l'évolution de ses pratiques de gouvernance et pourra être amenée à faire évoluer son organisation afin de se rapprocher progressivement des recommandations du code, en fonction de sa croissance et de l'évolution de ses obligations en tant que société cotée sur Euronext Growth.

## **1 MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTES DES MANDATS**

### **1.1 Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2025.**

	Dates de première nomination	Administrateur indépendant	Echéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le	Mandats et fonctions exercés au sein de Soditech	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
<b>Madenn CAILLE</b> Née le 03/11/1982 de nationalité française détient 1.350.799 actions (SASU DIMANCHE)	21/02/2024	Non	31/12/2027	Président Directeur Général Directeur Commercial	Présidente SASU DIMANCHE
<b>Eléonore JEHL</b> Née le 17/12/1987 de nationalité française détient 1 action	03/06/2015	Oui	31/12/2026	Administrateur Présidente du comité d'audit*	-
<b>Farid BOUGUETTAYA</b> Né le 14/02/1982 de nationalité française détient 1 action	24/06/2016 Prise d'effet 01/2017	Oui	31/12/2027	Administrateur Membre du comité d'audit*	Avocat associé KALDER
<b>Benoît COMBERNOUX</b> Né le 09/02/1956 de nationalité française détient 10 actions	27/06/2017	Oui	31/12/2028	Administrateur	-
<b>Nicolas FAURE</b> Né le 25/10/1976 de nationalité française détient 10 actions	27/06/2017	Oui	31/12/2028	Administrateur	Directeur des opérations HERMES

\*Le comité d'audit a cessé à la date de transfert sur Euronext growth.

### **1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil**

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil et peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration de la société est composé de cinq membres. Quatre administrateurs sont considérés comme indépendants en ce qu'ils n'exercent et n'ont pas exercé au cours des cinq dernières années aucune fonction

salariée ni aucun mandat social dirigeant de la société ; ne sont pas en relation d'affaires avec la société ; ne sont pas actionnaires de référence, ne détiennent pas un pourcentage de droits de vote significatif.

Les membres du Conseil d'Administration participent à la vie de la société. Ils sont régulièrement informés et consultés, généralement individuellement, sur des sujets particuliers. Ils donnent leur avis sur la stratégie de la société.

#### 1.2.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration (extraits des statuts de la société)

##### *Article 18 – Nomination et révocation des administrateurs*

*I – Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire.*

*La durée de leurs fonctions est de six années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.*

*Tout administrateur sortant est rééligible. Les administrateurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de celles auxquelles il peut être procédé dans les conditions prévues à l'article L225-24 du code de Commerce.*

*Une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats d'administrateur de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.*

*II – Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le représentant permanent d'une personne morale administrateur est soumis aux conditions d'âge qui concernent les administrateurs personnes physiques.*

*Le représentant permanent est pris en compte pour apprécier la conformité de la composition du conseil d'administration au premier alinéa de l'article L.225-18-1 du code de Commerce.*

*Le mandat du représentant permanent désigné par la personne morale nommée administrateur lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière.*

*Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.*

*La désignation du représentant permanent ainsi que la cessation de son mandat sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était administrateur en nom propre.*

*III – Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs salariés ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.*

*IV – En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.*

*Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.*

*Lorsque sa composition n'est plus conforme au premier alinéa de l'article L.225-18-1 du code de Commerce, le conseil d'administration doit procéder à des nominations à titre provisoire afin d'y remédier dans le délai de six mois à compter du jour où se produit la vacance. Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.*

*Lorsque le conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'assemblée, tout intéressé peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale, à l'effet de procéder à ces nominations ou de les ratifier selon les cas.*

*V – Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.*

*Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six mois.*

#### 1.2.2 Pouvoirs du conseil d'administration (extraits des statuts de la société)

##### *Article 20 – Pouvoirs du conseil d'administration*

*I – Principe*

*Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.*

*II – Exécutions des décisions*

*Les décisions du conseil d'administration sont exécutées soit par le président, soit par tout mandataire que le conseil a désigné à cet effet, sans qu'une telle désignation puisse porter atteinte aux fonctions et prérogatives que la loi et les statuts confèrent au président. De plus, il peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à un des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.*

*III – Comités d'études*

*Il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.*

Conformément aux textes, les administrateurs reçoivent toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission avant chaque réunion du conseil. De même, les articles de presse concernant la société leur sont communiqués. Les procès-verbaux des conseils d'administration sont lus en séance puis signés par le président et un administrateur.

## **2 MODALITE D'EXERCICES DE LA GOUVERNANCE ET EVENTUELLES LIMITATIONS**

La politique de communication financière relève du Président Directeur Général.

Le conseil d'administration autorise, pour la période d'avril 2026 à avril 2027, le Président Directeur Général à consentir toute caution, aval et garantie en faveur des tiers, dans la limite de 1.000.000€.

## **3 CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10% ET UNE SOCIETE CONTROLEE (Article L225-37-4-2°)**

Non applicable

## **4 INTERETS DES DIRIGEANTS**

Madenn CAILLE détient une participation majoritaire au capital de la société MADE 4 INSULATION, qui peut occasionnellement être client et/ou fournisseur de la société. Pour l'exercice 2025, le montant des ventes représente 36k€ et celui des achats 54k€.

Madenn CAILLE détient l'intégralité du capital de la SAS DIMANCHE à laquelle elle a apporté la totalité des titres de SODITECH.

A l'exception des retraites obligatoires, aucun engagement de retraite n'a été souscrit au profit des mandataires sociaux.

## **5 PRETS ET GARANTIE ACCORDEES OU CONSTITUEES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

Néant

## **6 DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Délégations accordées par l'assemblée générale du 13 juin 2025 pour une durée de 18 mois :

- **Rachat par la société de ses propres actions (Résolution N°9)**

*L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du code de commerce, des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, du règlement européen N° 596/2014 du 16 avril 2014 et du règlement délégué (UE) 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016, à faire acquérir par la société ses propres actions.*

*La société pourra acheter ses propres actions notamment en vue de :*

- *L'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers ;*
- *L'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan épargne d'entreprise ;*
- *L'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres ;*
- *L'annulation éventuelle de tout ou partie des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la treizième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de la présente Assemblée ;*
- *De la conservation des actions achetées et de leur remise (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;*
- *Plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.*

*Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris dans le cadre de transactions négociées ou d'acquisition de blocs.*

*Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la société dans le respect des articles 231-38 et 231-40 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.*

*L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la société étant précisé que la société ne pourra détenir plus de 10% de son capital social.*

*L'Assemblée générale décide que le prix maximum d'achat hors frais ne pourra excéder 1,10€ euros par action.*

*A titre indicatif et compte tenu du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2024, le montant maximal de l'opération, au sens de l'article R.225-151 du code de commerce, s'élèverait à 272.830,80€ euros (deux cent soixante-douze mille huit cent trente euros et quatre-vingt cents), soit 10% du capital social (248.028 actions acquises au prix de maximal de 1,10€).*

*En cas d'augmentation du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement d'actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.*

*L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation à la Présidente dans les conditions fixées par la loi, pour décider de la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de vente d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et, d'une manière générale faire le nécessaire.*

*Le Conseil d'administration aura la faculté d'affecter et de réaffecter à l'un ou l'autre des objectifs visés ci-dessus la totalité des actions auto-détenues par la société. Il informera les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.*

- **Réduction du capital par annulation d'actions (Résolution N°10)**

*L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois, tout ou partie des actions de la société que celle-ci détient, à réduire corrélativement le capital social et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les réserves disponibles.*

*L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à la Présidente dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclaration en ce compris modifier les statuts et d'une manière générale faire le nécessaire.*

Les délégations accordées n'ont pas été mises en œuvre au cours de l'exercice 2025.

Nous espérons que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission.

Madame Madenn CAILLE  
Présidente du Conseil d'Administration

## **ETATS FINANCIERS SOCIAUX**

**AU 31 DECEMBRE 2025**

**1 COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

BILAN (en €)				31/12/2025	31/12/2024
ACTIF	Notes	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
Frais de développement		-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		411.040	150.992	260.048	295.546
Fonds commercial	1	2.276.497	787.845	1.488.652	1.488.652
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
En cours, avances et acomptes		-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>2.687.537</b>	<b>938.837</b>	<b>1.748.700</b>	<b>1.784.198</b>
Installations techniques, matériel et ouvrage industriels		1.901.315	472.338	1.428.977	1.416.637
Autres immobilisations corporelles		980.806	782.461	198.345	258.658
En cours, avances et acomptes		445.506	-	445.506	217.638
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>3.327.627</b>	<b>1.254.799</b>	<b>2.072.828</b>	<b>1.892.933</b>
Participations	2	-	-	-	61.810
Autres titres immobilisés		149.493	-	149.493	149.493
Autres immobilisations financières		51.320	-	51.320	52.570
<b>Immobilisations financières</b>		<b>200.813</b>	<b>-</b>	<b>200.813</b>	<b>263.873</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>6.215.977</b>	<b>2.193.636</b>	<b>4.022.341</b>	<b>3.941.004</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Matières premières, approvisionnements	3	2.039.194	95.882	1.943.312	975.160
<b>Stocks et en-cours</b>		<b>2.039.194</b>	<b>95.882</b>	<b>1.943.312</b>	<b>975.160</b>
Créances clients et comptes rattachés	4	1.859.383	-	1.859.383	1.527.430
Autres créances	5	1.029.437	-	1.029.437	544.893
Charges constatées d'avance		150.188	-	150.188	144.054
<b>Créances</b>		<b>3.039.008</b>	<b>-</b>	<b>3.039.008</b>	<b>2.216.377</b>
Autres titres – Comptes à terme		301.649	-	301.649	-
Disponibilités		2.003.337	-	2.003.337	181.349
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		<b>2.304.986</b>	<b>-</b>	<b>2.304.986</b>	<b>181.439</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>7.383.188</b>	<b>95.882</b>	<b>7.287.306</b>	<b>3.372.886</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>13.599.165</b>	<b>2.289.518</b>	<b>11.309.647</b>	<b>7.313.890</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Capital social ou individuel (Dont versé : 1.736.196)		1.736.196	1.736.196
Réserve légale		14.894	14.894
Réserves réglementées		272.832	422.324
Réserves indisponibles		149.493	-
Report à nouveau		17.348	71.280
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>2.146.525</b>	<b>-53.932</b>
Subventions d'investissement		705.904	608.749
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6</b>	<b>5.043.192</b>	<b>2.799.511</b>
Provisions pour risques		1.896	32.304
<b>PROVISIONS</b>		<b>1.896</b>	<b>32.304</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7	588.858	1.812.653
Emprunts et dettes financières divers		67.968	131.880
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1.936.864	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8	1.796.815	685.857
Dettes fiscales et sociales	9	963.915	614.690
Autres dettes		30.952	10.806
Produits constatés d'avance		879.187	1.226.189
<b>DETTES</b>		<b>6.264.559</b>	<b>3.255.886</b>
Écarts de conversion passif		-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11.309.647</b>	<b>7.313.890</b>

COMPTE DE RESULTAT (en €)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Production vendue		10.451.913	4.701.464
Production vendue de Services		903.264	961.206
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>10</b>	<b>11.355.177</b>	<b>5.662.670</b>
Production stockée		-	-
Production immobilisée		272.169	162.554
Subventions	11	68.862	-
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	11	5.125	3.068
Autres produits		27.340	42.039
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>11.728.673</b>	<b>5.870.331</b>
Achat de matières premières et autres approvisionnements		4.829.106	1.505.625
Variation de stocks		(970.874)	(217.964)
Autres achats et charges externes	12	2.125.643	1.280.908
Impôts, taxes et versements assimilés	13	76.622	60.094
Salaires	14	3.066.163	2.346.487
Cotisations sociales		1.097.311	964.742
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		290.537	209.461
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		5.247	23.137
Dotations aux provisions		1.896	2.600
Autres charges		73.393	55.773
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>10.595.044</b>	<b>6.230.863</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1.133.629</b>	<b>(360.532)</b>
Produits financiers		640.763	29.704
Charges financières		176.816	131.063
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>15</b>	<b>463.947</b>	<b>101.359</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>1.597.576</b>	<b>(461.891)</b>
Produits exceptionnels		-	39.518
Charges exceptionnelles		-	31.345
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-</b>	<b>8.173</b>
Impôts sur les bénéfices	16	(548.949)	(399.786)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>12.369.436</b>	<b>5.939.552</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>10.207.483</b>	<b>5.993.484</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		<b>2.146.525</b>	<b>(53.932)</b>

## **2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est 11.309.647€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 11.355.177€ dégageant un bénéfice de 2.146.525€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **2.1 Faits caractéristiques de l'exercice**

L'année 2025 a été marquée par les premiers résultats de la transition industrielle engagée à la fin de l'année 2023, visant à faire évoluer progressivement l'activité de la société, jusqu'alors centrée sur la fabrication de prototypes, vers une production en série.

La transformation industrielle n'est pas encore achevée. Elle se poursuivra dans les années à venir à travers plusieurs initiatives complémentaires, notamment :

- L'industrialisation progressive de tâches clés, visant à automatiser ou standardiser certains processus pour améliorer la cadence et la régularité de la production.
- L'optimisation des flux de fabrication et de logistique interne, afin de réduire les délais et d'augmenter l'efficacité opérationnelle globale.
- Le renforcement des capacités de production, permettant de répondre aux volumes croissants tout en garantissant la qualité et la fiabilité des produits.
- La formation et l'accompagnement des équipes, pour s'assurer que les compétences techniques et organisationnelles évoluent en parallèle de la transformation des outils et processus.

La participation détenue au Brésil a été cédée pour un montant de 600 k€, s'inscrivant dans une démarche de recentrage des activités.

Par ailleurs, la cotation des titres de la société a été transférée du compartiment C d'Euronext vers Euronext Growth, permettant d'adapter le cadre de cotation au profil et aux perspectives de développement de l'entreprise.

### **2.2 Événements significatifs postérieurs à la clôture**

En date du 19 février 2026, la société a procédé au transfert de l'admission de ses titres aux négociations du marché réglementé Euronext vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth.

Ce transfert de marché s'inscrit dans une démarche visant à adapter le cadre de cotation de la société à sa taille, à son profil et à ses besoins de financement, tout en continuant à bénéficier des avantages liés à une cotation en bourse, notamment en termes de visibilité, de liquidité des titres et d'accès aux marchés de capitaux.

Le marché Euronext Growth offre un cadre réglementaire plus proportionné, avec des obligations d'information et de conformité adaptées aux sociétés de taille moyenne, tout en garantissant un niveau élevé de transparence et de protection des investisseurs.

Dans ce contexte, la société demeure soumise aux règles applicables aux émetteurs admis aux négociations sur Euronext Growth, notamment en matière d'information financière et de communication au marché.

### **2.3 Règles et méthodes comptables**

#### **2.3.1 Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes du Règlement ANC 2014-03, tel que mis à jour dans sa version consolidée à la date de clôture des comptes.

Pour l'exercice 2025, la présentation des comptes a été adaptée aux dispositions de la nouvelle version du plan comptable. Les rubriques du bilan et du compte de résultat ont été mises à jour et les comptes tels que présentés en 2024 figurent au point 5 de l'annexe pour référence.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les dotations aux amortissements ont été recalculées afin de tenir compte des immobilisations qui ne seraient pas totalement amorties au 31/12/2027, date estimée du déménagement et qui ne seraient pas transférées dans la nouvelle usine. Ce recalcul permet d'ajuster les dotations en fonction de cette échéance prévisionnelle et de refléter plus fidèlement la durée d'utilisation attendue des postes concernés

Les informations suivantes sont données :

- Les immobilisations sont amorties en linéaire :
  - sur 3 à 5 ans pour les frais de brevet, de création de site internet, les logiciels et les procédés de qualification ;
  - sur 3 à 5 ans pour l'équipement et le matériel de bureau ;
  - sur 4 ans pour le matériel de transport ;
  - sur 10 ans pour les agencements et les installations ;
  - sur 10 à 15 ans pour le matériel industriel.

- Les stocks inscrits au bilan sont comptabilisés au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré pour les articles sans traçabilité et au prix d'achat du lot pour les articles avec traçabilité.
- Une provision pour stocks à rotation lente a été constituée en fonction de leur ancienneté.
- Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale et dépréciées en cas d'incertitude sur leur recouvrement. Leur valeur au bilan correspond exclusivement aux créances non factorisées.

### 2.3.2 Dérogations

Néant.

### 2.3.3 Permanence des méthodes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception de l'application de la nouvelle version du plan comptable et du recalcul des dotations aux amortissements comme expliqué ci-dessus. Les principales modifications de présentation portent sur la reprise des subventions d'investissement et les transferts de charges comme indiqué en note 11.

### 2.3.4 Informations générales complémentaires

La société Soditech SA n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Ces engagements n'ont pas été provisionnés dans les comptes sociaux. Ils figurent à titre informatif dans la note 18 des engagements hors bilan.

La société Soditech a engagé des frais de recherche, de développement et d'innovation durant l'exercice 2025 ouvrant droit à un crédit d'impôt de 564.377€

## 2.4 Complément d'informations relatif au Bilan

### 2.4.1 Etat des immobilisations, amortissements et provisions, échéances des créances et dettes

#### Etat des immobilisations

Poste	Valeur Brute début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions	Poste à Poste	Cessions Rebuts Rembts	Valeur brute en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2.663.655</b>	-	<b>23.882</b>	-	-	<b>2.687.537</b>
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1.749.853	-	151.462	-	-	1.901.315
Installations générales, agencements, aménagements divers	769.151	-	9.822	-	-	778.973
Matériel de bureau et informatique, mobilier	179.931	-	21.902	-	-	201.933
Immobilisations corporelles en cours	217.638	-	227.868	-	-	445.506
<b>TOTAL</b>	<b>2.916.573</b>	-	<b>411.054</b>	-	-	<b>3.327.627</b>
Autres participations	61.810	-	-	-	(61.810)	0
Titres immobilisés	149.493	-	-	-	-	149.493
Prêts et autres immobilisations financières	52.570	-	-	-	(1.250)	51.320
<b>TOTAL</b>	<b>263.873</b>	-	-	-	<b>(63.060)</b>	<b>200.813</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5.844.102</b>	-	<b>434.935</b>	<b>0</b>	<b>(63.060)</b>	<b>6.915.977</b>

#### Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
<b>Autres postes d'immobilisations incorporelles</b>	<b>91.612</b>	<b>59.380</b>	-	<b>150.992</b>
Installations techniques, matériel et outillage industriel	333.217	139.121	-	472.338
Installations générales, agencements, aménagements divers	574.064	73.018	-	647.082
Matériel de bureau et informatique, mobilier	116.361	19.018	-	135.379
<b>TOTAL</b>	<b>1.023.641</b>	<b>231.157</b>	-	<b>1.254.799</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1.115.253</b>	<b>290.537</b>	-	<b>1.405.791</b>

Les dotations aux amortissements ont été recalculées afin de tenir compte des immobilisations qui ne seraient pas totalement amorties au 31/12/2027, date estimée du déménagement et qui ne seraient pas transférées dans la nouvelle usine. Ce recalcul permet d'ajuster les dotations en fonction de cette échéance prévisionnelle et de refléter plus fidèlement la durée d'utilisation attendue des postes concernés.

Etat des provisions					
Poste	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	32.304	1.896	-	32.304	1.896
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>32.304</b>	<b>1.896</b>	<b>-</b>	<b>32.304</b>	<b>1.896</b>
Provisions pour dépréciation :					
Sur immobilisations incorporelles	787.845	-	-	-	787.845
Sur stocks et en cours	93.160	5.247	-	2.525	95.822
<b>TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS</b>	<b>881.005</b>	<b>7.143</b>	<b>-</b>	<b>2.525</b>	<b>803.727</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>913.309</b>	<b>7.143</b>	<b>-</b>	<b>34.829</b>	<b>885.623</b>
Dont dotations et reprises :	Dotations	Reprises			
- d'exploitation	7.143	5.125			
- financières	-	29.704			

Les dividendes de la société brésilienne, approuvés par l'assemblée générale du 29 février 2024 pour un montant de 175 000 BRL, figuraient dans nos comptes en produits financiers provisionnés au titre de l'exercice 2024 pour une contrevaletur provisoire de 29 k€. Ces dividendes ont été effectivement versés et ont donné lieu à une reprise de provision en 2025.

#### Etat des créances

Poste	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières et titres immobilisés	200.813	-	200.813
Créances clients	1.859.383	1.859.383	-
Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)	548.949	548.949	-
Taxe sur la valeur ajoutée	317.103	317.103	-
Débiteurs divers (fournisseurs, retenue garantie factor...)	163.385	163.385	-
Charges constatées d'avance	150.188	150.188	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3.239.821</b>	<b>3.039.008</b>	<b>200.813</b>

#### Etat des dettes

Poste	Montant A 1 an au plus		De 2 à 5 ans			A plus de 5 ans	
	brut	2026	2027	2028	2029		2030
Emprunts et dettes établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissements de crédit à plus de 1 an à l'origine :	588.858	159.320	128.544	129.063	118.806	53.125	-
<i>Prêt Garanti par l'état CIC</i>	84.406	84.406	-	-	-	-	-
<i>Prêt BNP – Investissements 2022</i>	48.920	14.423	14.641	14.862	4.994	-	-
<i>Prêt SG 2024</i>	30.532	7.366	7.653	7.951	7.562	-	-
<i>Prêt participatif relance BNP</i>	425.000	53.125	106.250	106.250	106.250	53.125	-
Dettes financières divers - Avance remboursable BPI	36.806	36.806	-	-	-	-	-
Dettes financières divers dont Ass prospection export	31.162	31.162	-	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	1.936.864	1.025.622	455.621	455.621	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1.796.815	1.796.815	-	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés (Primes, Provision CP, CSE...)	423.351	423.351	-	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	298.268	298.268	-	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée et TVS	220.059	220.059	-	-	-	-	-
Autres impôts et taxes assimilés	22.236	22.236	-	-	-	-	-
Autres dettes	30.952	30.952	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	879.187	879.187	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6.264.559</b>	<b>4.923.779</b>	<b>584.165</b>	<b>584.684</b>	<b>118.806</b>	<b>53.125</b>	<b>0</b>
Emprunt souscrit en cours d'exercice		0					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		1.223.795					

#### 2.4.2 Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en €	Nombre de titres			En fin
		Au début	Créés	Remboursés	
<b>Actions</b>	<b>0.70</b>	<b>2.480.280</b>	-	-	<b>2.480.280</b>

#### 2.4.3 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Clients (factures à établir)	1.797.753
Autres créances	25.622
<b>Total</b>	<b>1.823.375</b>

#### 2.4.4 Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures à recevoir)	175.703
Dettes fiscales et sociales (CSE, primes, intéressement, provision congés payés et charges)	498.800
Autres dettes (factures 2025 reçues en 2026)	28.920
<b>Total</b>	<b>703.423</b>

#### 2.4.5 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation (Assurance - Entretien - Maintenance...)	150.188
<b>Total</b>	<b>150.188</b>

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	879.187
<b>Total</b>	<b>879.187</b>

### 3 NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

#### ACTIF

##### Note 1 - Fonds Commercial

En application du règlement N°2015-06 de l'Autorité des normes comptables, une analyse du montant inscrit au poste fonds commercial a été menée et il a été estimé que ce montant était bien un montant résiduel en retenant par ailleurs une durée d'utilisation non limitée.

Des tests de valeur ont été réalisés par un cabinet spécialisé, qui a examiné plusieurs méthodes parmi celles applicables (Valeur d'utilité par les multiples, approches par les DCF, capitalisation boursière...). L'approche par les DCF a été considérée comme la plus pertinente. Elle s'est appuyée sur :

- Des données 2025 correspondant aux comptes 2025 ;
- Des données prévisionnelles 2026 à 2028 correspondant à des données résultant de l'estimation par la direction du résultat, en fonction notamment du carnet de commandes connu à fin février 2026, mais également des devis émis et des prévisions de nouvelles affaires en fonction des contacts commerciaux en cours ;
- Des cash flows qui en résultent en retenant :
  - Un taux d'actualisation de 14,6%, correspondant au coût moyen pondéré du capital (WACC) ;
  - Un taux de croissance de 2,03%.

A titre indicatif, le taux d'actualisation qui égalise la valeur d'entreprise et celle des actifs à tester est de 29,4%. A partir de ces hypothèses, il n'y a pas lieu de compléter la provision pour dépréciation du fonds de commerce.

##### Note 2 - Autres Participations

Société	Participation (en €)	Provision (en %)	Participation (valeur nette en €)
Soditech SA Brésil	0	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>

La société a cédé sa participation détenue dans la société brésilienne au cours de l'exercice pour une valeur de 600k€.

##### Note 3 - Matières Premières et Approvisionnements

Le stock est valorisé au 31 décembre 2025 à :

Stock (montants en €)	2025	2024
Stock de matériels	2.039.194	1.068.320
Provision pour dépréciation du stock de matériels	(95.882)	(93.160)
<b>Valeur Nette</b>	<b>1.943.312</b>	<b>975.160</b>

Les stocks à rotation lente ont fait l'objet d'une provision, de 100% de leur valeur pour les stocks de plus de 10 ans et de 50% de leur valeur pour les stocks entre 5 et 10 ans, soit pour l'exercice 2025 une provision complémentaire de 2.722€.

##### Note 4 - Clients et Comptes rattachés

Le poste client n'inclut pas l'encours de 1.516.109€ correspondant aux factures cédées au factor.

##### Note 5 - Autres Créances

Les autres créances se répartissent comme suit :

Autres créances (montants en €)	2025	2024
Acomptes fournisseurs	24.193	-
CIR (IS déduit)	548.949	399.786
Crédit de TVA	265.985	36.833
TVA sur factures non parvenues	17.872	13.855
TVA récupérable sur autres biens	32.906	19.706
TVA sur immobilisations	340	121
Factor (fonds de garantie)	113.570	44.889
Produits à recevoir	25.622	29.703
<b>TOTAL</b>	<b>1.029.437</b>	<b>544.893</b>

**PASSIF**

**Note 6 - Capitaux Propres**

(En €)	Capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subventions investissement	Total capitaux propres
<b>Situation au 31 décembre 2023</b>	<b>124 014</b>	<b>407 442</b>	<b>1 663 377</b>	<b>49 861</b>	<b>648 267</b>	<b>2 892 961</b>
Augmentation/Diminution du capital		<b>1 612 182</b>	-	<b>(1 612 182)</b>	-	-
Affectation du résultat	-	29 776	20 085	(49 861)	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	<b>(53 932)</b>	-	<b>(53 932)</b>
Autres éléments du résultat	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	(39 518)	<b>(39 518)</b>
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>1 736 196</b>	<b>437 218</b>	<b>71 280</b>	<b>(53 932)</b>	<b>608 749</b>	<b>2 799 511</b>
Augmentation/Diminution du capital		-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	-	(53 932)	53 932	-	<b>0</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	<b>2 146 525</b>	-	<b>2 146 525</b>
Autres éléments du résultat	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	97 155	<b>97 155</b>
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>1 736 196</b>	<b>437 218</b>	<b>17 348</b>	<b>2 146 525</b>	<b>705 904</b>	<b>5 043 192</b>

La société a signé en 2020 une convention, prévoyant une subvention d'investissement de 294.441€, avec l'Etat et BPI pour un projet d'innovation. Le projet a été mis en service en 2024, une reprise de subvention d'un montant 19.630€ a été comptabilisée au cours de l'exercice.

La société a également signé une convention dans le cadre du plan de relance « France relance » lui permettant de percevoir une subvention d'investissement pour un montant total de 544.979€. Au 31 décembre 2025 la société a enregistré le solde de cette subvention pour le montant total de 163.493€. Une reprise de subvention pour les projets mis en service d'un montant de 46.708€ a été comptabilisée au cours de l'exercice.

**Note 7 - Emprunts et Concours Bancaires**

La société n'a souscrit à aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice et a procédé au remboursement intégral des lignes de crédit destinées au financement de commandes à l'export et au remboursement de ses autres emprunts selon les échéanciers prévus :

- BNP : 585.249€ ;
- SG : 350.000€.

**Note 8 - Dettes Fournisseurs**

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 7.796.815€ en 2025, incluant les factures non parvenues à hauteur de 175.703€.

**Note 9 - Dettes Fiscales et Sociales**

Le total des dettes fiscales et sociales a augmenté de 56% en 2025 passant de 614.690€ à 963.915€ :

Poste (montant en €)	2025	2024
<b>Dettes courantes</b>		
URSSAF	143.531	169.115
Caisses de retraite	33.603	23.304
Mutuelle et prévoyance	31.480	15.636
Congés payés et charges	251.494	235.935
Primes - Intéressement	246.201	-
CSE	1.105	858
Autres organismes sociaux	14.206	12.529
DGFIP – PAS	16.721	9.479
TVA	220.059	147.834
Autres dettes fiscales	5.515	-
<b>TOTAL</b>	<b>963.915</b>	<b>614.690</b>

## PRODUITS D'EXPLOITATION

### Note 10 - Chiffre d'Affaires

Reconnaissance du chiffre d'affaires : les revenus sont comptabilisés selon l'avancement des différentes affaires. Le pourcentage d'avancement est mesuré en fonction du rapport entre les coûts engagés à date et les coûts totaux estimés du projet. A la clôture de l'exercice, le tableau de suivi des affaires permet de déterminer les factures à établir, les produits constatés d'avance et les factures à recevoir par affaire et de constater, le cas échéant, des pertes à terminaison.

Chiffre d'affaires par secteur en k€

Secteur	2025	2024	Variation 2024/2025	Pourcentage CA total
Défense	817	393	108%	7%
Recherche / Industrie	1.504	1.166	29%	13%
Espace	9.034	4.104	120%	80%
<b>Total</b>	<b>11.355</b>	<b>5.663</b>	<b>101%</b>	

### Note 11 – Subventions - Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions

Le montant des reprises de subventions enregistré sur l'exercice, au titre des projets mis en service (cf. note 6 ci-dessus), s'élève à 68.862€, contre 39.518€ comptabilisés en produits exceptionnels au cours de l'exercice précédent.

Les transferts de charges, qui s'élevaient à 3 068€ en 2024 au titre des indemnités journalières (IJSS), ont été comptabilisés en déduction des charges de personnel au cours de l'exercice 2025.

## CHARGES D'EXPLOITATION

Elles ont augmenté et s'élèvent à 10.595.044€ en 2025 contre 6.230.863€ en 2024.

### Note 12 - Autres achats et charges externes

Les achats et charges externes sont en augmentation. Ils s'élèvent à 2.125.643€ en 2025 contre 1.280.908€ en 2024.

### Note 13 - Impôts, taxes et versements assimilés

Les impôts et taxes ont progressé et s'élèvent à 76.622€ en 2025 contre 60.094€ en 2024.

### Note 14 - Salaires et traitements

Le montant des salaires et traitements (avant déduction des indemnité journalières) a augmenté de 10% entre 2024 et 2025.

Évolution des salaires	2025		2024		Variation en %	
	Effectif	Montant Salaires	Effectif	Montant Salaires	Effectif	Montant Salaires
Salaires Non-cadres	42	1.048.811	34	744.714	23	41
Salaires Cadres	27	1.553.550	28	1.575.087	-4	-2
Prime de partage de valeur		189.206		-		
Provision congés		10.380		6.010		
Provision intéressement		199.092		-		
Indemnités (stagiaires, départs...)		43.258		20.676		
Autres		21.866		-		
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>3.066.163</b>	<b>60</b>	<b>2.346.487</b>		

Il ressort de ces éléments un résultat d'exploitation de 1.133.629€.

## PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

### Note 15 - Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 463.947€ en 2025 contre (101.359)€ en 2024 principalement en raison de la cession de la participation de 35% dans la filiale brésilienne. Il se décompose comme suit :

Résultat financier (montant en €)	2025	2024
<b>Produits financiers</b>		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (Comptes à terme)	1.649	-
Autres intérêt et produits assimilés	5.978	-
Autres produits financiers	-	29.704
Reprise sur dépréciations et provisions	29.704	-
Différences positives de change	2.432	-
Produits des cessions d'immobilisations financières	601.000	-
<b>Sous-Total</b>	<b>640.763</b>	<b>29.704</b>
<b>Charges financières</b>		
Intérêts et charges assimilés (intérêt sur emprunts)	44.683	88.623
Intérêts et charges assimilés (frais financiers Factor))	58.409	37.866
Différences négatives de changes	10.914	4.574
Charges nettes sur cessions d'immobilisations financières	62.810	-
<b>Sous-Total</b>	<b>176.816</b>	<b>131.063</b>
<b>TOTAL</b>	<b>463.947</b>	<b>(101.359)</b>

## CHARGE D'IMPÔT

### Note 16 - Impôts sur les bénéfices

En raison du plafonnement légal de l'imputation des déficits antérieurs sur le résultat de l'exercice, seule une fraction de ces déficits a pu être déduite du bénéfice de l'année (1.061.713€), le montant de l'IS s'élève donc à 15.428€ et celui du déficit fiscal à reporter sera de 9.465.458€.

Le crédit d'impôt recherche et innovation au titre de l'exercice 2025 s'élève à 564.377€, la demande de remboursement sera présentée en 2026.

#### 4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements hors bilan en k€	31/12/2025	31/12/2024
Créances cédées non échues (Factor)	17	1.516
IDR (Indemnités de retraite)	18	354
Garanties internationales	19	950
<b>TOTAL</b>	<b>1.870</b>	<b>1.202</b>

##### Note 17 - Créance cédées (factor)

L'encours des factures cédées à la société de factor et non échues au 31 décembre 2025 s'élève à 1.516k€ (contre 837k€ en 2024). La méthode retenue est le crédit immédiat du compte client lors de la cession des factures au factor.

##### Note 18 - IDR (Indemnité de retraite)

Compte tenu des hypothèses actuarielles présentées ci-dessous, le montant total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 décembre 2025 s'élève à 354k€ :

Hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des IDR	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation	3,96%	3,38%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux de progression des salaires	3,00%	3,00%
Taux de charges sociales (NC / C)	30,5% / 38,30%	30,5% / 38,30%
Table de mortalité	INSEE 2024	INSEE 2024
Table de turn over (- de 50 ans / + de 50 ans)	Faible / Néant	Faible / Néant
Conventions collectives	Métallurgie	Métallurgie

##### Note 19 - Garantie Internationale

Une garantie internationale a été accordée par la BNP pour 950k€, le solde s'élève à 570k€ à la clôture de l'exercice.

##### Note 20 - Crédit-bail

Nature	Terrains	Constructions	Installations		Total
			Matériel Outillage	Autres	
Valeur d'origine	-	-	349.098	-	349.098
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			174.045		174.045
- exercice			72.356		72.356
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>246.401</b>	<b>-</b>	<b>246.401</b>
Redevances à payer					
- à un an au plus	-	-	58.506	-	58.506
- entre 1 et 5 ans	-	-	67.612	-	67.612
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>126.118</b>	<b>-</b>	<b>126.118</b>
Valeur résiduelle					
- à un an au plus	-	-	1.808	-	1.808
- entre 1 et 5 ans	-	-	1.300	-	1.300
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3.108</b>	<b>-</b>	<b>3.108</b>

##### Note 21 - Engagements locatifs en €

Objet	Echéance du contrat	Nombre de mois résiduels	Loyer mensuel	Engagement total
Alarme	20/01/26	1	440	440
Véhicule	12/03/26	3	225	675
Copieur	11/09/26	9	105	945
Véhicule	25/01/27	13	313	4 069
Bail	31/12/27	24	20 678	496 272
Informatique	29/03/27	15	709	10.735
Véhicule	19/11/28	35	228	7 990
<b>Total</b>			<b>22 698</b>	<b>521.016</b>

**5 COMPTES 2024 TELS QUE PRESENTES EN 2024**

<b>BILAN (en €)</b>				<b>31/12/2024</b>
<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>Brut</b>	<b>Amortissements Provisions</b>	<b>Net</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Concessions, brevets et droits similaires		387.158	91.612	295.546
Fonds commercial	1	2.276.497	787.845	1.488.652
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>2.663.655</b>	<b>879.457</b>	<b>1.784.198</b>
Installations techniques, matériel et ouvrage industriels		1.749.853	333.216	1.416.637
Autres immobilisations corporelles		949.082	690.425	258.658
Immobilisations en cours		217.638	-	217.638
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>2.916.573</b>	<b>1.023.641</b>	<b>1.892.933</b>
Autres participations	2	61.810	-	61.810
Prêts		-	-	-
Titres immobilisés		149.493	-	149.493
Autres immobilisations financières		52.570	-	52.570
<b>Immobilisations financières</b>		<b>263.873</b>	<b>-</b>	<b>263.873</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>5.844.102</b>	<b>1.903.098</b>	<b>3.941.004</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Matières premières, approvisionnements	3	1.068.320	93.160	975.160
<b>Stocks et en-cours</b>		<b>1.068.320</b>	<b>93.160</b>	<b>975.160</b>
Clients et comptes rattachés	4	1.527.430	-	1.527.430
Autres créances	5	544.893	-	544.893
<b>Créances</b>		<b>2.072.323</b>	<b>-</b>	<b>2.072.323</b>
Disponibilités		181.349	-	181.349
Charges constatées d'avance		144.054	-	144.054
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>3.466.046</b>	<b>93.160</b>	<b>3.372.886</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>9.310.148</b>	<b>1.996.258</b>	<b>7.313.890</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2024</b>
Capital social ou individuel (Dont versé : 1.736.196)		1.736.196
Réserve légale		14.894
Autres réserves		422.324
Report à nouveau		71.280
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>(53.932)</b>
Subventions d'investissement		608.749
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6</b>	<b>2.799.511</b>
Produit des émissions de titres participatifs		-
Avances conditionnées		-
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		<b>-</b>
Provisions pour risques		32.304
<b>PROVISIONS</b>		<b>32.304</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7	1.812.653
Concours bancaires courants		-
Emprunts et dettes financières divers		131.880
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8	685.857
Dettes fiscales et sociales	9	614.690
Autres dettes		10.806
<b>DETTES</b>		<b>3.255.886</b>
Produits constatés d'avance		1.226.189
Écarts de conversion passif		-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7.313.890</b>

COMPTE DE RESULTAT (en €)	Notes	31/12/2024
Vente de marchandises		-
Production vendue de Biens		4.701.464
Production vendue de Services		961.206
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>10</b>	<b>5.662.670</b>
Production stockée		-
Production immobilisée		162.554
Subventions d'exploitation		-
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		3.068
Autres produits		42.039
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>5.870.331</b>
Achat de matières premières et d'autres approvisionnements		1.505.625
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		(217.964)
Autres achats et charges externes	11	1.280.908
Impôts, taxes et versements assimilés	12	60.094
Salaires et traitements	13	2.346.487
Charges sociales	13	964.742
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		209.461
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		23.137
Dotations aux provisions		2.600
Autres charges		55.773
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>6.230.863</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(360.532)</b>
Produits financiers		29.704
Charges financières		131.063
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>14</b>	<b>(101.359)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(461.891)</b>
Produits exceptionnels		39.518
Charges exceptionnelles		31.345
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>15</b>	<b>8.173</b>
Impôts sur les bénéfices	16	(399.786)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>5.939.552</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>5.993.484</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		<b>(53.932)</b>

# RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU 31 DECEMBRE 2025

**SODITECH S.A**

**Société anonyme au capital de 1.736.196 €**

**1 bis Allée des Gabians**

**06150 CANNES**

**RCS Cannes 403 798 168**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**DE L'EXERCICE CLOS**

**LE 31 DECEMBRE 2025**

**SODITECH S.A.****Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'assemblée générale de la société SODITECH S.A,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODITECH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion***Référentiel de l'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels, et plus particulièrement dans les notes 2-3-3 et 11, étant précisé que les comptes 2024, tels qu'ils ont été approuvés par l'assemblée générale, figurent dans la partie 5 de cette annexe.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan a une valeur brute de 2.276 K€ ; il est déprécié à hauteur de 788 K€. La société considère que le fonds de commerce n'a pas de durée limitée et procède à un test de valeur tous les ans. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre, le détail des hypothèses retenues ainsi que les résultats du test de sensibilité sont présentés dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction et à revoir les calculs effectués par l'évaluateur externe auquel a recours la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

*Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### *Rapport sur le gouvernement d'entreprise*

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### *Autres informations*

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

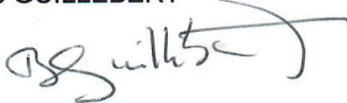
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boulogne-Billancourt, le 27 mars 2026

01 CQFD AUDIT  
Brigitte GUILLEBERT



Commissaire aux comptes inscrite auprès de la CRCC de Versailles et du Centre

**SODITECH S.A**

**Société anonyme au capital de 1.736.196 €**

**1 bis Allée des Gabians**

**06150 CANNES**

**RCS Cannes 403 798 168**

---

**ASSEMBLEE GENERALE**

**d'approbation des comptes de l'exercice**

**clos le 31 décembre 2025**

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées  
à l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'assemblée générale de la société SODITECH S.A,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**Avec Madame Madenn CAILLE Président directeur général de SODITECH S.A**

*Objet* : Prime exceptionnelle

*Modalités* : Le conseil d'administration du 22 septembre 2025 a autorisé le versement d'une prime exceptionnelle à Madame Madenn CAILLE pouvant aller jusqu'à 10% du montant de la cession des titres de la société SODITECH Brésil.

*Motifs justifiant de l'intérêt pour la société* : le conseil d'administration a considéré que la contribution de Madame Madenn CAILLE avait été déterminante dans cette opération, ayant

estimé par ailleurs que, compte tenu que SODITECH SA ne pouvait plus avoir d'implication dans la gestion de cette entité brésilienne et après avoir pris connaissance des termes du protocole de cession, il était préférable que SODITECH SA s'en désengage.

Madame Madenn CAILLE a perçu à ce titre la somme de 60.000 €.

#### **Avec la société Made 4 Insulation (M 4I)**

*Objet* : Différentes relations commerciales

*Personne concernée* : Madame Madenn CAILLE détenant 80 % de la société M 4I

*Modalités* : le conseil d'administration du 28 mars 2025, prenant en considération le fait qu'il pouvait être, le cas échéant, considéré que Madame Madenn CAILLE avait un intérêt indirect dans les opérations commerciales qui existent entre SODITECH SA et M 4I, a autorisé le principe de ses relations dont les caractéristiques sont les suivantes :

- opérations d'achats et de ventes de produits entre les parties réalisées sans marge, notamment dans le cadre de commandes comportant une quantité minimale d'achats
- fourniture par la société M4I de prestations de services permettant à la société SODITECH de faire face à un surcroît d'activité dans des conditions tarifaires inférieures aux prix du marché.

*Motifs justifiant de l'intérêt pour la société* : le conseil d'administration a considéré que ces opérations s'inscrivaient dans une logique d'optimisation économique, organisationnelle et financière et répondaient à l'intérêt social de SODITECH SA.

Au titre de l'exercice 2025 les montants suivants ont été comptabilisés dans les comptes de SODITECH SA :

- achats de produits pour 2.998 € HT
- achats de prestations pour 42.000 € HT
- ventes de produits pour 30.246 € HT

#### **CONVENTION DEJA APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### **Avec Madame Madenn CAILLE Président directeur général de SODITECH S.A**

Madame Madenn CAILLE bénéficie d'une rémunération au titre de son contrat de travail en tant que directeur commercial.

Votre conseil d'administration, réuni en date du 28 mars 2025, a conclu à la poursuite de cette convention pour 2024 aux mêmes conditions financières, à savoir un montant fixe brut de

180.000 € annuels. A ce montant est venu s'ajouter une prime de 15.000 € liée aux résultats bénéficiaires réalisés par SODITECH SA en 2025, calculée selon des modalités identiques à celles appliquées à l'ensemble du personnel. Cet octroi a été autorisé par le conseil d'administration du 22 septembre 2025.

Boulogne-Billancourt, le 27 mars 2026

01 CQFD AUDIT  
Brigitte GUILLEBERT



Commissaire aux comptes - Inscrite auprès de la CRCC de Versailles et du Centre